

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

GÉRONDE DESILETS.

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

5ème. Année.

Les Trois-Rivières, (Province de Québec), Jeudi 1er Aout 1872.

No. 21.

VOIX PROPHÉTIQUES

ou

Signes, Apparitions et Prédications Modernes.

PAR

L'ABBÉ J. M. CURICQUE.

LIVRE PREMIER.

SIGNES ET APPARITIONS DE NOTRE SEIGNEUR.

CHAPITRE II.

LE SCAPULAIRE DE LA PASSION.

(26 juillet 1846.)

Le pressentiment de la pieuse fille de saint Vincent de Paul se réalisa, à moins d'une année de là. M. le Supérieur général de la Congrégation de la Mission, se trouvant à Rome au mois de juin 1857, eut devoir communiquer toutes les circonstances de l'apparition du Scapulaire de la Passion au vicar de Jésus-Christ, Notre Saint-Père le Pape Pie IX. Il fut grandement heureux de voir la joie avec laquelle le Souverain Pontife accueillait cette nouvelle dévotion. Aucune objection ne fut faite; Pie IX témoigna au contraire combien il se réjouissait de voir employer à la conversion des pécheurs, et sur ce simple exposé, un rescrit du 25 juin 1847 autorisa tous les prêtres de la Mission à distribuer le Scapulaire de la Passion au port duquel plusieurs indulgences furent en même temps concédées.

Nous souhaitons que nos lecteurs rejoignent le Cœur sacré de Jésus en vénérant ainsi sa Passion et en propageant cette dévotion à laquelle peut aussi admettre tout prêtre à ce autorisé par M. le Supérieur général de la Mission. Le Scapulaire Rouge est désormais une arme de plus à opposer victorieusement aux efforts de la Révolution; à ce signe nous vaincrons Satan. In hoc signo vinces.

CHAPITRE III.

LA CONFRÉRIÉ RÉPARATRICE DES BLASPHEMES ET DE LA PROFANATION DU DIMANCHE.

(1843-1848.)

I. Grandeur du crime de blasphème et de profanation du Dimanche.—II. Apparition du Notre-Seigneur à une religieuse à ce sujet.—III. Il lui demande l'établissement d'une œuvre réparatrice.—IV. Comment l'œuvre doit être organisée pour détourner la colère de Dieu.—V. Dernière communication.—VI. Etablissement de l'archiconfrérie Réparatrice.—VII. Les œuvres de l'Adoration Réparatrice.

I.—Faire consciemment le bien et empêcher efficacement le mal, telle est la vocation spéciale de tout fervent chrétien, principalement en nos jours mauvais. Les efforts individuels ne suffisent plus; il faut que les justes s'associent entre eux, au nom du Seigneur, comme les pêcheurs se liguent ensemble au nom de Satan. Que chacun de nous foule aux pieds ses répugnances et sa tiédeur; que personne ne recule désormais inerte devant le camp des fidèles du Christ, notamment à ces torrents de blasphèmes que vomit chaque jour l'impie, et à cette lamentable profanation du dimanche qui a transformé le jour du Seigneur en un sabbat d'enfer.

Une fortune religieuse, décedée le 8 juillet 1848, en odeur de sainteté, dans un couvent de Tours, a été favorisée, depuis l'année 1843, d'une suite d'apparitions du Notre-Seigneur, qui ne peut laisser aucun doute aujourd'hui sur les causes des calamités sans nom de l'époque actuelle. Écoutons les plaintes du divin Sauveur à la pieuse Sœur, et prenons intérêt à l'œuvre de Réparation qu'il réclame de nous tous. C'est d'après un document approuvé de l'autorité ecclésiastique que nous allons dire quelques mots de ces apparitions.

La première communication du divin Maître à son humble servante eut lieu le 26 août 1843, lendemain de la fête de saint Louis, roi de France. Dans ce même mois s'était organisée à Rome même une association réparatrice que le Saint-Père avait approuvée et enrichie d'indulgences. La pieuse Sœur reçut en ce jour les plus vives lumières sur le péché de blasphème.

Notre-Seigneur lui dit: « Mon nom est blasphémé partout, et même les enfants m'outragent par le blasphème. » Il lui montra en même temps que ce crime de blasphème était comme une flèche empoisonnée qui transperçait son Cœur, et il lui dicta une prière qu'elle devait réciter souvent pour éteindre ses plaies. Puis il lui inspira de faire le pieux exercice de Réparation et de dire les prières qui le composent, lui faisant connaître que cette pratique lui était très-agréable et qu'il désirait ardemment qu'on la répandît.

II.—Plusieurs communications suivirent bientôt celle-ci. Dans l'une d'elles, la Sœur obtint, par les prières que l'on fit pendant neuf jours, la guérison d'une personne malade; elle avait demandé cette grâce en preuve du caractère surnaturel de sa mission.

Une autre fois, Notre-Seigneur lui fit connaître la rage de l'enfer contre cette œuvre de Réparation, les entraves qu'y apportait le démon, et il ajouta: « Je vous donne mon Cœur pour être votre lumière dans vos ténèbres et votre force dans vos combats. »

III.—Le 24 novembre suivant, Notre-Seigneur s'ouvrit entièrement à cette âme: « Jusqu'à présent, lui dit-il, je ne vous ai montré que peu à peu le dessein de mon Cœur, mais aujourd'hui je veux vous le découvrir en entier. La terre est couverte de crimes, et l'infraction des trois premiers commandements de Dieu a irrité mon Père. Le saint Nom de Dieu blasphémé et le dimanche profané mettent le comble à la mesure d'iniquités. Ces péchés ont monté jusqu'au trône de Dieu, et provoquent sa colère, qui se répandra si l'on n'apaise sa justice. Dans aucun temps les crimes n'ont monté si haut. Je désire, mais d'un vif désir, qu'il se forme une association bien approuvée et bien organisée pour honorer le Nom de mon Père. » Et Notre-Seigneur lui fit comprendre que par ce moyen il voulait pardonner à un grand nombre de pécheurs.

Le 7 décembre, nouvelle et plus importante communication. Notre-Seigneur lui fit voir à quel point la France avait provoqué sa réprobation: « Il lui fit entendre qu'il ne pouvait plus demeurer dans cette France, qui, comme une vipère, déchirait les

entrailles de sa miséricorde, et en avait sué le sein jusqu'au sang: que la miséricorde ferait place à la justice, que se débordera avec d'autant plus de fureur qu'elle aura plus attendu. » Alors, effrayée de ces menaces terribles, elle dit: « Mon Seigneur, permettez-moi de vous demander une chose: Si l'on fait cette réparation que vous désirez, pardonneriez-vous à la France? »

« Je lui pardonnerai encore une fois, » répondit Notre-Seigneur, « mais remarquez bien: une fois. Comme ce péché de blasphème s'étend par toute la France et est public, il faut que cette réparation soit publique et s'étende dans toutes les villes de France; malheur à celles qui ne feront pas cette réparation! »

Une autre fois Notre-Seigneur lui dit: « qu'on arracherait le glaive des mains du Dieu en faisant la réparation, ce qu'il désirait ardemment pour faire miséricorde. »

IV.—Le 2 février 1844, Notre-Seigneur s'expliqua sur la manière dont il voulait que l'œuvre s'établît, et il dit que celle de Rome n'avait pour but que la réparation des blasphèmes, il fallait que celle de France y joignît la sanctification du Dimanche; qu'elle serait sous le patronage de saint Michel, de saint Louis et de saint Martin; qu'elle devait porter pour titre: ASSOCIATION DES DÉFENSEURS DU SAINT NOM DE DIEU, et que chaque associé devrait dire tous les jours un *Pater*, *Ave*, *Gloria Patri*, avec l'acte de louange et une invocation aux trois saints patrons; que le Dimanche les associés feraient la réparation entière; qu'ils auraient chacun une croix où seraient gravés d'un côté ces mots: *Sit nomen Domini benedictum*, et de l'autre: *Vade retro Satana*; et qu'ils liraient ces paroles lors qu'ils entendraient blasphèmes. Notre-Seigneur ajouta que Satan se déchainerait contre cette œuvre, mais que les anges combattraient pour elle, et Satan serait vaincu.

Puis cette âme pieuse entendit Jésus lui dire, du fond de son tabernacle: « O vous qui êtes mes amis et mes fidèles enfants, voyez s'il est une douleur semblable à la mienne! Mon Père est outragé, mon Église est méprisée; ne se lèvera-t-elle pas pour défendre ma cause? Je ne puis plus rester au milieu de ce peuple ingrat; et des torrents de larmes coulent de mes yeux: ne trouverai-je personne pour les essuyer en faisant réparation à la gloire de mon Père et en demandant la conversion des coupables! »

Plus récemment encore Notre-Seigneur lui dit: « La France est devenue hideuse aux yeux de mon Père; elle provoque sa justice: si on ne s'efforce d'obtenir miséricorde, elle sera châtiée. »

V.—Dans le cœur de l'année 1845, les lumières devinrent plus vives que jamais sur la nécessité de cette œuvre de réparation qui devait racheter la France; et Notre-Seigneur fit connaître à la Sœur que le crime de blasphème, en attaquant Dieu directement, renouvelait les opprobres qui, pendant sa Passion, avaient couvert sa Face adorable; que c'était particulièrement cette sainte Face qu'outrageaient les blasphémateurs. Il lui en fit le don comme d'une monnaie précieuse marquée de son effigie, afin qu'elle la lui offrit pour fléchir la colère de Dieu et obtenir le pardon des coupables.

Elle reçut des connaissances sublimes sur cette Face adorable, qui doit être l'objet sensible de l'Association. De temps à autre la Sœur avait de nouvelles communications sur le même sujet. Elle pria et souffrit sans cesse pour obtenir l'établissement de l'œuvre. Elle a prédit plusieurs faits que l'événement a vérifiés: elle annonça des malheurs quinze jours avant les inondations. Elle voyait continuellement le bras de Dieu levé pour punir la France, et annonçait de nouveaux châtiements, si on ne faisait violence au Ciel par la prière, par la patience et par l'établissement et la propagation de l'œuvre réparatrice des blasphèmes et des profanations du saint jour du Dimanche.

VI.—Sur ces entrefaites, vint à retentir, comme la foudre, la voix de Notre-Dame de la Salette, annonçant pour un prochain avenir, les plus terribles calamités, si le monde, et la France en particulier, continuait à blasphémer le nom de Dieu et à profaner le jour du Seigneur. A la voix de la Sainte-Vierge, qui demandait à la face du monde ce que son divin Fils sollicitait depuis plusieurs années de la Sœur, dans le calme de la solitude, les âmes pieuses s'émeurent, les membres les plus éminents du clergé mirent la main à l'œuvre et, par Brefs apostoliques des 27 et 30 juillet 1847, notre Saint-Père le Pape Pie IX érigeait canoniquement l'archiconfrérie Réparatrice des blasphèmes et de la profanation du Dimanche, dans l'église Saint Martin de la Noce, à Saint-Dizier, au diocèse de Langres, comme centre de l'Association: le pieux et illustre Mgr. en avait lui-même fait la demande au Souverain Pontife.

Plus d'un faveur du Ciel attira l'attention du peuple chrétien sur la nouvelle confrérie. Nous ne citerons ici que celle que signalait le 1er avril 1848, à une personne d'Arras, M. le Curé de Saint-Martin de Noye.

L'archiconfrérie vint d'obtenir une faveur qu'elle regarda comme très-précieuse. Le Ciel s'est prononcé de nouveau. Nous avions ici une jeune personne malade depuis vingt-sept mois d'un anévrisme fortement caractérisé. La maladie était arrivée au point que les médecins en désespéraient entièrement. La maladie était tout déformée: la partie gauche de la poitrine était enfoncée; le cœur singulièrement distendu, descendant au-dessous des côtes; les douleurs étaient continuelles et très-fortes. Nous avons fait une neuvaine... Entre onze heures et minuit, la malade s'est endormie. Elle s'est réveillée à cinq heures, s'est levée à six heures et demie, a assisté à une première Messe, a déjeuné, est revenue à la grande Messe, etc., sans ressentir aucune fatigue, et s'est couchée à neuf heures et demie. Son corps se trouva, dès le premier jour, dans un état parfaitement normal. Depuis les douleurs ne sont point revenues... Ceci se passa le 12 mars dernier.

« Nous avions demandé cette guérison comme une preuve que le bon Dieu approuvait notre œuvre réparatrice. »

VII.—D'autres œuvres, plus parfaites encore, se sont établies dans le même esprit. Nous ne signalerons ici que la Société religieuse connue sous le nom de *Seurs de l'Adoration Réparatrice* qui s'est établie depuis 1848 dans cette même ville de Saint-Dizier, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Langres et la sanction du Souverain Pontife.

Cet admirable institut religieux a pour but spécial la Réparation et, à cet effet, il a obtenu le privilège unique et bien touchant d'avoir le Saint Sacrement exposé jour et nuit, pour réparer les

crimes du monde par Jésus, en Jésus et avec Jésus, Hostie de propitiation et de réconciliation.

Puisse cette double œuvre de la Confrérie et de l'Adoration Réparatrice trouver chaque jour plus d'adhérents zélés et fidèles.

(A CONTINUER.)

Lettres de Rome.

1er juillet.

Je trouve à mon retour en Italie les esprits révolutionnaires étrangement surexcités. Il y a un mot d'ordre lancé par les ennemis de la monarchie, et dans les principales villes de la péninsule surgissent des feuilles ultra-démocratiques ayant la mission de tout attaquer, hommes et institutions, avec une violence extrême de langage. Chose étrange, ces feuilles, imprimées à de grandes distances les unes des autres, ont des formules toutes faites. Leurs premiers articles rendent en termes identiques des accusations, des menaces contre le roi, contre les ministres, contre les diverses administrations italiennes et contre les anciens chefs, aujourd'hui repus, de la démagogie. Partout la calomnie se trouve mêlée à la vérité sur l'ensemble du personnel régnant et gouvernant. A chacun est fait un procès en règle qui conclut à la disparition, à la mort.

« Vous avez vos canons, vos mitrailleuses, vos fusils, vos nouveaux modèles, écrivent ces feuilles; nous avons, nous, le pétrole et la pycrène. Encore un peu, et le monde verra qui de vous ou de nous est le plus fort. »

J'ai acheté hier à Florence, sur la voie publique, deux de ces feuilles: l'une s'appelle *Satana* (Satan), l'autre *Il ladro* (le voleur). La première a pour épigraphe ces mots empruntés à une poésie de Carducci:

*Salute, o Satana, o ribellione,
O ira vindice della ragione.*

(Satan, Satan, ô rébellion, — ô force vengeresse de la raison.)

La seconde a une vignette qui représente un malheureux arrêté par des gendarmes pour avoir volé un morceau de pain; dans le fond, le roi passe en carrosse, et le légion dit:

Chi ruba un pane è sempre un cattivo uomo

Chi scortica la plebe un galantuomo.

(Qui dérobe un pain est toujours un mauvais homme; qui écorche le peuple est un galant homme.)

Quant à ce qu'on lit dans ces feuilles, je trouve inutile d'en parler. Cela que c'est signé: *Pétrole, Pièbe, Satan, Lucifer, Diable rouge*, etc. Les auteurs d'un pareil ouvrage, appelé *Tumacca*, ses auteurs qualifiés de crimes y sont rapportés avec d'horribles détails, et le peuple sait ce qu'il faut entendre par *Tumacca*.

J'ai dit que les anciens chefs de la démocratie sont vilipendés par les ultra. En effet, il n'est pas d'outrages qu'on ne leur fasse, de bassesses et de vols qu'on ne leur reproche. Nous avons l'histoire de toutes les concessions dont sont accusés les agents du roi et les gros bonnets de la révolution, écrite par des compères qui se voient dupés et jurent de se venger et de voler à leur tour. Urbain Rattazzi le cousin de Napoléon et de Victor-Emmanuel, est souillé dans la fange, ainsi que sa femme; Crispi, le Jules Favre de l'Italie, est représenté sous les traits les plus hideux; Cesiario Bianchi, l'âme des anciennes conjurations, fait la figure du dernier des coquins; ainsi de suite.

On rappelle à ces hommes leur origine, on les montre dans le passé avec des souliers percés et, aujourd'hui, se vautrant dans le luxe, possédant des palais, des villas et se moquant du peuple au nom duquel ils sont grimpés aux hauteurs en sacrifiant l'honneur. C'est l'histoire de toutes les révolutions. Nul homme sensé n'en a de l'étonnement; mais les journalistes ultra feignent de s'indigner et remplissent de fureur l'âme populaire.

Il faut s'attendre à une levée de bouilliers de la démocratie contre la monarchie italienne dès que les affaires d'Amérique auront un commencement de solution. Au fond, les Italiens en général sont très courroucés contre Victor-Emmanuel, qui, pour satisfaire ses ambitions personnelles, sacrifie son propre fils, et envoie, disent-ils, des millions en Espagne.

Les discours du journaux continuent à exciter les passions haineuses des journaux sectaires. A lire ces journaux, on fait de tristes réflexions sur la vanité et sur la contradiction de l'esprit humain. Ils disent que nulle puissance et nul individu sensé dans le monde ne s'occupent plus du Pape, qui avait autrefois le privilège d'être ouï par les rois et les peuples, et eux, les journaux s'en occupent chaque jour et consacrent au Pape, aux paroles du Pape, aux actes du Pape de longues colonnes: ne le leur suffit pas de parler de Pie IX, ils parlent encore du Pape futur, tout en affirmant qu'il n'y aura plus de Pape. Ils entassent énormités sur énormités en réglant d'avance le conclave et en disputant sur le cardinal qu'il choisit. M. de Bismarck ou sur celui que Victor-Emmanuel, d'accord avec Napoléon, avait promis de porter au trône pontifical. O aberrations!

Quoi qu'il en soit, au Vatican, règne la sagesse dans le calme, la force dans la justice, l'espérance dans le droit. Pie IX ne cesse de recevoir les protestations d'amour et de fidélité de ses peuples, et je dis de ses peuples parce que nous lui appartenons tous, nous quelque latitude que nous vivions.

Avant hier, fête des apôtres Pierre et Paul, Pie IX a dit la messe à la chapelle Sixtine, à sept heures et demie. Parmi les fidèles qui ont regagné le pain eucharistique, il y avait un pauvre qui connaît notre rédacteur en chef, le pauvre Pietro, lequel a choisi pour demeure la basilique vaticane, et y prie tout le jour. Le paralytique Pietro monte souvent les degrés du Vatican, voit le Pape, entend le Pape, et bien qu'illettré ou soit plus long sur la politique que nos hommes d'Etat. Que les révolutionnaires nous disent si leur roi accueille des pauvres au Quirinal et partage son pain avec eux. Le *Ladro* soutient que le roi et ses ministres mangent le pain des pauvres, mais sans les pauvres.

Hier, jour consacré à la commémoration de saint Paul, Sa sainteté a donné de nombreuses audiences.

Il a admis d'abord à lui présenter une adresse et à lui baisser la main une troupe de jeunes continentes de la congrégation dite des Filles-de-Marie et appartenant aux familles des vigneron de la paroisse de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Ces jeunes continentes, rappelant l'offrande de la Vierge au grand prêtre, ont présenté à Pie IX douze corbeilles, dans chacune desquelles se trouvaient deux colombes. Ornées avec un goût parfait, ces corbeilles avaient la forme que leur a donnée Raphaël, suivant la tradition de l'antiquité chrétienne.

Puis le Saint-Père, descendant aux loges du premier étage, a été accueilli par 6 à 7 mille fidèles mêlant leurs acclamations au chant de *Palestrina: Tu es Petrus* qu'exécutaient les élèves de l'Académie pontificale. Ces 6 à 7 mille fidèles appartenaient à la *Société primaire catholique des bonnes œuvres de Rome* et à l'*Association primaire catholique des artisans et ouvriers de charité mutuelle*. Ils avaient à leur tête M. le marquis Jérôme Cavaletti, leur président. Divisés en sections, les membres de ces associations s'étaient groupés dans les diverses loges dont on suit l'étendue, et chaque section avait un drapeau aux couleurs principales. Je laisse à l'*Ossequatore romano*, qui partira en même temps que ma lettre, le soin de vous donner de plus amples détails sur cette manifestation éblouissante de la fidélité des Romains. Je résume à Rome, en dépit de Victor-Emmanuel et de ses rois, en dépit de la révolution et de la diplomatie? C'est Pie IX, Pie IX seul. Que seront les châtiments et les humilités? Je n'ai pas besoin de le dire.

Hier, dans la basilique vaticane, au milieu du concours de la prélature romaine, de la société anglaise et russe, S. E. Mgr le cardinal Saccani, assisté de Mgr Vittelleschi et de Mgr de Mérode, a sacré Mgr Howard, prêtre anglais, vicar du chapitre de Saint-Pierre, et que le Pape a nommé par bref archevêque de Néocesée *in partibus*.

Le sacre a eu lieu à l'autel de la Chaire de Saint Pierre, Mgrs Cataldi et Massi, remplissant les fonctions de cérémoniers, et avec l'assistance de tous les chapitres de la basilique. On sait les vertus, le zèle apostolique de Mgr Howard, les services qu'il a rendus à l'Eglise. Le Saint-Père le récompense par une dignité très haute et le nomme suffragant avec pleins pouvoirs de l'évêque suburbicaire de Frascati, S. Em. le cardinal Clarelli dont la sainte inspire depuis longtemps de sérieuses inquiétudes. Quoi de plus naturel que la révolution insulte Mgr Howard et le poursuive de ses railleries. Il fut jadis dans les *horsesguards* de la reine d'Angleterre, et sous la robe est demeuré le plus parfait modèle du gentilhomme, c'est-à-dire qu'il exerce deux vertus difficiles chez les grands: l'humilité et la charité, qu'il les exerce avec délicatesse et distinction.

Il faut laisser passer les injures, ou plutôt les regarder comme un témoignage en l'honneur de celui qui la méchanceté seigneurie adresse.

Dans son bref, le Pape dit à Mgr Howard: *Teque prater auctoritate nostra apostolica in suffraganum ad pontificia ceteraque pastoralia munia obediens in civitate et diocesi Tusculana elegimus et deputamus.*

S. Em. le cardinal Clarelli part ce soir pour Vico, près de Sorrente, où l'on espère que l'air de la mer ranimera ses forces.

6 juillet.

Je vous ai parlé déjà, je crois, des meetings que les partis avancés préparent pour forcer le gouvernement à supprimer les corporations religieuses dans la province de Rome; d'après une feuille d'ordinaire bien informée, voici quel serait le projet ministériel. Au fond, s'il est appliqué dans sa rigueur, les meetings n'ont plus de raison d'être.

Donc, le gouvernement de Victor-Emmanuel proposerait aux Chambres: — l'extension à la province de Rome, la capitale exceptée, des lois en vigueur dans les autres parties du royaume; — la conscription à Rome des seules maisons générales, les quelles, d'ailleurs, seraient tenues à convertir leurs biens en titres de la Dette publique; — le retraitement de la personnalité civile aux autres corporations religieuses établies dans la cité, avec l'obligation de convertir aussi leurs biens en rentes.

Mais dira-t-on, quel sera l'héritier de ces corporations? — Le *Etat* sans nul doute car l'*Etat* est pauvre et chargé de dettes. Pourtant, la feuille à qui j'emprunte ces détails dit que l'on songerait à créer, avec une partie des fonds, des établissements de bienfaisance. Possible encore; ce serait une manière comme une autre de jeter de la poudre aux yeux de la diplomatie.

A l'heure où je vous écris, notre ambassadeur près le Saint-Siège doit être en route pour la France. Avant de quitter Rome, il s'est rendu au Vatican prévenir le Pape de son départ.

M. Fournier a aussi quitté la capitale et il s'est rendu à Florence, où je crois qu'il restera tout l'été.

On annonce l'arrivée prochaine du maréchal Sereno. Que vient faire en Italie le vieux conspirateur? Bien entendu que les feuilles officielles et officieuses gardent le silence à ce sujet! mais on peut dire sans crainte de se tromper, qu'il sera Question d'Amérique dans les entretiens qui auront lieu entre le maréchal, Lanza et Victor-Emmanuel, et ces derniers en apprendront alors plus d'une heure sur affaires d'Espagne, qu'à travers les télégrammes et les lettres particulières, sans excepter celles de Zorila.

De grandes manœuvres militaires vont commencer au camp de Somma. Le roi s'y rendra au mois d'août et notre attaché militaire est déjà parti pour y assister.

A ce propos, les feuilles de la conscription ont loué beaucoup l'esprit martial des jeunes soldats romains et décrit leur enthousiasme au départ pour le camp. Moi qui connais plusieurs de ces militaires forcés, j'ai bien compris ils regretteraient le doux régime pontifical et maudiraient la dure nécessité de servir sous les drapeaux de celui qui a dépouillé leur Pape et leur roi. Du reste, la réponse aux feuilles conscriptes se trouve dans la liste même des réfactaires pour la seule classe de 1851 et la seule province de Rome, affichée aux murs par les soins de préfecture. J'ai pris ce matin la peine de compter les noms inscrits sur cette liste, et j'en ai compté cent vingt-quatre.

L'attitude de l'assemblée française, ou mieux des membres de la droite à l'occasion de paroles d'éloges adressées à l'Italie par M. Thiers provoque les fureurs de la *Liberté* qui voit là un motif nouveau d'armes en hâte et d'une manière formidable, tout

en déclarant que les Italiens ne veulent pas la guerre et se lavent les mains du sang qui pourra être versé. L'hypocrisie a toujours été le péché mignon des concitoyens de Machiavel et des disciples de M. de Cavour.

LA PREMIÈRE

Procession du Saint-Sacrement

A JERUSALEM

Que Dieu soit à jamais béni, il m'a permis quelques consolations à nos tristesses! Sans doute Jérusalem demeure sous le coup d'une malediction qui ne lui permet pas plus de mourir qu'elle ne permet à la race juive de disparaître du milieu des nations; elle est comme un sel qui conserve ses deux témoins des mémorables scènes du Calvaire. Mais Jérusalem renferme aussi des enfants qui viennent, comme Madeleine au tombeau, pleurer sur la mort de leur Père et se réjouir de sa triomphante résurrection. Jérusalem! théâtre permanent du duel entre la mort et la vie dont parle l'Eglise. Rien n'y distrait la pensée de ce spectacle; le monde lui-même n'ose pas y installer les fêtes profanes qui troubleraient le lugubre silence de la ville désolée. Seule, l'Eglise se permet des provocations à la miséricorde et à la joie, ce que nous nommerions d'impies audaces. Cette année, se prosterner aux pieds du divin Maître, elle lui a dit: Manifestez-vous donc au monde, amenez vos ennemis, consolez vos enfants qui sont autour de votre table comme des rejetons de l'olivier. Dieu de l'eucharistie, amenez-vous au milieu du collège virginal de vos prêtres, des dignes fils de votre serviteur d'Asie, des humbles servantes des pauvres et des orphelins. Laissez-nous nous préparer un triomphe qui ne soit pas suivi d'une passion. Et aussitôt arborant ses bannières, élevant l'étendard sacré de la croix, semant les fleurs et non des branches d'olivier sur le passage de Jésus-Christ, elle s'est majestueusement avancée dans Jérusalem. Les musulmans abas regardaient un spectacle si nouveau, les juifs essayaient de reconnaître Celui dont ils ne sentent que trop l'invincible main; les schismatiques contemplaient impassiblement cette exhibition de la vivante Eglise catholique, pendant que le chant solennel de nos hymnes liturgiques disait à tous: Celui que nous portons acquit un jour pour nous d'une Vierge sans tache; il vint quelque temps pour répandre la divine semence de sa parole, et termina par un prodige de sa toute-puissante tendresse les merveilles de sa vie; adieu donc ce grand mystère d'un Dieu caché sous les apparences du pain, et prosternez-vous sur son passage.

Témoins émus de ces choses, nous faisons de frêles rapprochements. La justice et la paix se seraient-elles données le baiser de réconciliation? Peut-on le croire tant que la cime du Calvaire n'est pas entièrement abandonnée par le schisme? C'est l'eucharistie qui passe; c'est une apparition lumineuse du Sauveur à ses amis; c'est l'encouragement adressé aux pêcheurs de Gènesareth: *Ego sum nolite timere*; c'est Jésus-Christ venant redire après dix-neuf cents ans: Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Touchantes fraternités catholiques! Les fidèles de Jérusalem substitués cette année dans leurs démonstrations religieuses aux fidèles de Rome!

Pendant que, affligés sous le joug de l'impie, vous êtes contrainits de faire cesser vos sublimes cantiques, nous, habitants de la cité des ruines, placés entre la persécution d'hier et un avenir incertain, nous profitons du calme présent pour essayer de faire entendre comme un écho affaibli de vos fêtes. Le monde apprendra ainsi que la fin Notre-Seigneur se manifeste toujours à quelque part dans son Eglise. Quand ce n'est pas à Rome, c'est sur la montagne de Sion, ou de Galilée, en attendant le triomphe du Ciel où il se manifeste à tous à la fois dans la gloire. Le dimanche 2 juin 1872, restera donc à jamais une date mémorable pour Jérusalem et pour toute l'Eglise. En ce jour et le jeudi suivant le clergé du patriarcat latin de Jérusalem et les religieux franciscains, rivalisant d'effort, de goût et de piété, ébahirent une sainte visite en compagnie de Notre-Seigneur: heureux de manifester et de crier aux yeux de tous et sous la bénédiction de la très sainte Eucharistie, une union nécessaire pour procurer la gloire de Dieu, la sanctification des âmes et pour le garde des Lieux Saints.

A. ALBOUY,
chevalier de Saint-Sépulchre.

M. le duo d'Audiffret-Pasquier et quelques autres députés, parmi lesquels on nomme M. le duo de Broglie, entreprennent une grosse affaire. Il s'agit de fonder un parti nouveau qui s'appellerait le « parti national » avec cette devise: *Poi Liberté Renovation*. Le programme est déjà fait;

Art. 1er. Les sous-gradés, députés ou publicistes adhérent à l'établissement définitif de la République fondée sur les principes chrétiens, sur la défense énergique et loyale de tous les intérêts conservateurs et sur le respect de toutes les vraies libertés.

Art. 2. Il déclarent qu'il est urgent d'établir parmi nous une constitution basée sur ces principes, et ils veulent employer leur action de députés ou de publicistes à répandre et à faire prévaloir les idées vraiment rénovatrices et agement républicaines.

Art. 3. On fait appel à tous ceux qui dans la nation et notamment dans le journalisme, désirent voir créer en dehors et au-dessus des partis un grand parti national inaugurant des institutions nouvelles dans une centralisation, ayant pour but de combattre l'influence dissolvante de l'esprit révolutionnaire violent ou modéré, et de prémunir notre pays contre l'action désastreuse du libéralisme, du radicalisme.

Il serait monstrueux de nier les bonnes intentions qui paraissent dans cette pièce. L'auteur est certainement un homme de bien; mais certainement aussi il se fait illusion sur le temps où nous vivons, sur la nature humaine et encore sur lui-même. Si la France avait les vertus et candeurs nécessaires pour parvenir au but qu'il propose, le but se serait atteint dès à présent, et même dépassé; un simple cri terminerait la provocation, ou plutôt l'interrogation qui nous inquiète: Le roi est mort, vive le roi? Nous n'aurions nullement besoin de forger une constitution; il ne nous resterait qu'à suivre tranquillement nos négociations, tout en réparant la ville abîmée par un éternel fortuit.

Mais si le peuple français n'est pas assez sage pour voter, si le roi n'est pas assez sage pour gouverner, si les fondateurs de la constitution n'ont pas assez de bon sens et de désintéressement pour comprendre qu'il faut d'abord recevoir un chef et donner l'exemple de l'obéissance, si nous nous sommes de la sorte, de l'autorité, assés de tout ce qui nous manque pour terminer une opération inégalement plus compliquée ?

Cela ne va pas tout seul, une constitution à faire, surtout en train d'express et à la majorité des voix ! Si les fondateurs de la "parti national" veulent bien relire leur programme, ils y remarqueront quantité de trous qui sont fort mal bouchés par des adjectifs, et non moins d'affirmations fausses que d'autres adjectifs ou adverbies ne valent que très imparfaitement.

Principes chrétiens et République défensive, — défense légale de tous les intérêts conservateurs et respect de toutes les libertés, — idées véritablement rénovatrices et régime républicain, — justice décentralisée, libéralisme, révolutionnaire, etc., etc. Quo de greigneur à coup de poings qu'il faut vider avant de trouver la paix ? Mais lorsque l'on ouvre les greniers à coups de poings les vieux coups de poing s'y ravivent et il en entre de nouveaux.

On voit bien où aspirent les auteurs du programme : ils veulent d'abondantes et longues propriétés et le paradis avant la fin de leurs jours. En cela, ils ne se séparent pas sensiblement de la nature humaine. Cependant, puisqu'ils ont des "principes chrétiens", ils ne peuvent entièrement ignorer les données de la foi catholique. Ils doivent donc avoir que le paradis s'acquiert par la pénitence, laquelle procure le renouveau aux mauvaises habitudes et finalement la correction des mœurs. Autrement il en adviendrait comme pour les bons juifs du temps de Jérémie, qui sans cesse disaient : Temple du Seigneur, temple du Seigneur ! mais qui ne se réformaient en rien. L'ennemi viat, et ils moururent captifs, loin du temple du Seigneur.

Or, ce n'est rien corriger à nos mauvaises habitudes que nous proposer une nouvelle constitution et des institutions nouvelles, dans lesquelles nous insérerons "des idées véritablement rénovatrices, régime républicain". Depuis tout à l'heure un siècle nous ne faisons que cela, et la besogne n'est pas plus avancée qu'au premier jour. Elle l'est même beaucoup moins, parce que nous avons de plus en plus perdu de vue les idées "véritablement rénovatrices" et de plus en plus oublié que "l'idée rénovatrice républicaine" la seule, est la monarchie catholique.

Un roi catholique est un homme désigné de Dieu et élevé par le peuple pour remplir les devoirs de sa place, et sacré de Dieu et du peuple pour que sa place, ne devienne point la proie des séditions et des voleurs. Le devoir de sa place est de garder la constitution nationale et tous les droits qu'elle garantit à tout citoyen. L'épée la justice à la main, il est assés à l'ombre de la croix, il ne laisse insulter ni la loi, ni la foi, ni les frontières, ni l'honneur ni le nom de la patrie. En un siècle nous n'avons pas su faire une constitution qui nous procurât ces avantages ; et nous ne l'avons pas su faire, principalement parce que nous avons l'impertinence de la vouloir faire nous mêmes, au lieu de nous en laisser faire par le conseil de Dieu et l'aide de son ministre, le Temps.

Qui est imaginé cependant que M. Pasquier d'Audiffert, M. Albert de Broglie et leurs complices, des hommes si ducs, si académiciens, si ambassadeurs, si politiques enfin, fussent des rêveurs tels qu'ils s'affichent en ce moment et presque semblables à M. Oagne, sauf l'abondance poétique ? Ces excentricités viennent, dit un vieil auteur, de l'ignorance ou de la reconnaissance des choses divines qui seules éclairaient les choses de la vie. Il ne s'agit pas d'invoquer les "principes chrétiens". Les principes chrétiens veulent être posés et suivis, et il en faut tirer des conséquences chrétiennes. Nous citons notre vieil auteur : "Vains sont tous les hommes qui n'ont point la science de Dieu." (Sap. 13). Au reste, si l'esprit est rempli de science et de connaissance, mais se divertit à d'autres objets et manque d'être attentif aux choses divines, alors la volonté est en danger de peccer misères. "Pour cette raison, Jérémie se lamentait, disant : que toute la terre est désolée de dévotion, parce qu'il n'y a personne qui repense en son cœur." LOUIS VUILLIOT.

LES TROIS-RIVIERES.

JEUDI 1 AOUT.

La question des écoles du Nouveau Brunswick ayant été récemment agitée, nous pensons devoir mettre sans commentaire, sous les yeux de nos lecteurs les graves documents qui suivent. Ce n'est pas que nous soyons retiré de la lutte, ni que nous demeurions insensibles aux accents émus de ces voix qui parviennent jusqu'à nous ; mais nous croyons que pour le moment, le silence nous convient et que nous devons nous contenter d'admirer dans ces voix, l'harmonie de celle qui vibre à l'unisson avec le Saint-Siège.

CIRCULAIRE AU CLERGE.

Evêché de Rimouski, 1 juillet 1872

Messieurs et chers collaborateurs,

Le 20 avril de l'année dernière, je vous dénonçais, à la suite de Mgr. l'Archevêque, un certain programme publié par quelques journaux, comme régime de conduite à tenir par tous les catholiques de la Province, dans les élections locales prochaines, et je vous le déclarais formellement en dehors de toute participation de l'épiscopat, et conséquemment n'ayant aucune autorité quelconque dans mon diocèse.

Aujourd'hui, à l'approche de nouvelles élections, les mêmes journaux, s'intitulant la presse catholique à l'exclusion de tous autres, prétendent encore dicter aux catholiques du pays entier la conduite qu'ils auront à y tenir ; comme si, dans chaque diocèse, il y avait, pour diriger les consciences dans l'application des règles, d'autre guide autorisé que le premier Pasteur, unis et soumis au Chef Suprême de l'Eglise.

Je crois donc devoir vous déclarer de nouveau que le clergé et les fidèles de ce diocèse n'ont, dans les questions qui intéressent la conscience, de direction à recevoir que de l'autorité épiscopale, sauf la haute révision du Saint-Siège.

Quand à l'acte des écoles du Nouveau Brunswick, qui est pour ces journaux l'occasion de revenir à la charge, vous devez considérer : 1. Que tout catholique est sans aucun doute tenu de désapprouver le principe de cet acte, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces, et en observant les règles de la prudence ;

2. Qu'un tel enthousiasme est cependant libre de choisir, pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa conscience, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays ;

3. Que la constitutionnalité du dit acte, et l'appas de provoquer l'intervention du Parlement Impérial ou du Gouvernement Fédéral, sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience, et que nos Législateurs catholiques peuvent, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre.

Voilà Messieurs, ce qui devra vous guider dans la direction des âmes qui vous sont confiées, dans les circonstances où nous nous trouvons.

Rassurez l'assurance de mon attachement sincère.

JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI.

(Archevêché de Québec, 18 juillet 1872.

Monsieur.

J'ai lu sur les journaux la réponse donnée par Mgr. de Angellis à une consultation relative à la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Plusieurs membres du clergé m'ont demandé s'il était vrai, comme l'a affirmé un journal, que cette réponse règle définitivement la question de savoir quel était le devoir du gouvernement et de la chambre dans cette affaire ?

Je crois devoir protester contre une pareille exagération qui renverse toutes les notions de la hiérarchie ecclésiastique, en donnant à un théologien, quelque soit son mérite, une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

D'ailleurs, il est encore permis de croire que si la difficulté dont il s'agit est été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature, la réponse n'aurait pas été fort différente.

Je souscris volontiers aux principes si sage-ment et si clairement énoncés par Mgr. de Rimouski dans sa circulaire du 1er juillet :

1. "Tout catholique est, sans aucun doute, tenu de désapprouver le principe de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces et en observant les règles de la prudence ;"

2. "Un tel catholique est cependant libre de choisir, pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa conscience, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays ;"

3. "La constitutionnalité du dit acte et l'appas de provoquer l'intervention du Parlement Impérial, ou du Gouvernement Fédéral, sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience, et nos législateurs catholiques peuvent, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre."

"Voilà, continue Mgr. de Rimouski, ce qui devra vous guider dans la direction des âmes qui vous sont confiées, sous les circonstances où nous nous trouvons."

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple. Réjoignons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE CONCERNANT LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Montréal, le 25 juillet 1872.

Bien aimés Collaborateurs, Vous recevrez, avec la présente, une copie authentique de la réponse du Dr. De Angellis, concernant les écoles mixtes du Nouveau-Brunswick, afin qu'après en avoir fait usage, vous le déposiez, comme un document important, dans les archives de votre fabrique.

Cette réponse n'est pas un jugement du St. Siège, mais l'opinion d'un savant canoniste, qui fait autorité, parce qu'il est initié à la doctrine qui s'enseigne et à la pratique qui se suit dans les Congrégations romaines, si sagement instituées pour assister le Souverain Pontife dans le gouvernement de l'Eglise. Consulter de ces saintes Congrégations, il n'y a pas à douter qu'il n'en soit un fidèle écho. On peut donc croire qu'il répond précisément comme le ferait officiellement une de ces congrégations, si elle avait été consultée.

Cette réponse ne renverse pas l'ordre hiérarchique, parce qu'elle ne donne nullement à cet habile Canoniste une autorité égale à celle du Pontife infallible. Elle ne règle pas non plus la question de savoir quel était en général le devoir du gouvernement et de la chambre dans cette affaire, mais quel était le devoir des catholiques, consciencieusement et légalement appelés à empêcher, d'une manière efficace, l'injuste oppression de la minorité catholique dans le Nouveau-Brunswick.

En provoquant cette réponse par la consultation en tête de la susdite opinion, je n'ai fait que suivre des exemples récents et que tout le monde connaît parfaitement. Ainsi Mgr. Horan, Evêque de Kingston et Mgr. Taché, alors Recteur de l'Université Laval et aujourd'hui Archevêque de Québec, se trouvant à Rome, pendant que s'agitait en Canada la grande question de la Confédération, consultèrent deux célèbres théologiens, pour savoir si les catholiques pouvaient en conscience voter pour cette nouvelle constitution, quoique le divorce s'y trouvât autorisé par la loi. Quelques uns prétendirent alors que cette difficulté n'avait pas été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature. La réponse des deux docteurs n'en prévalut pas moins.

Tous les Evêques de la province qui se trouvaient réunis à Rome, pour le Saint Concile du Vatican, s'entendirent pour consulter le Dr. De Angellis, afin d'avoir son opinion sur certains articles du Code civil, qui leur paraissaient ne pas s'accorder avec le Droit canon. Tous acceptèrent sa décision doctrinale et s'y conformèrent, sachant très bien cependant, que ce n'était que l'opinion d'un docteur particulier, qui ne pouvait certainement pas avoir une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

Tout le monde connaît de même la consultation que fit dans le même temps, Mgr. de Rimouski, pour faire trancher certaines difficultés sur la loi d'éducation, qui excitait, dans ce pays, des discussions assez vives et sérieuses. Personne ne trouva à redire à la réponse que fit le Dr. De Angellis aux questions qui lui furent proposées sur ce grave sujet. On comprit alors qu'une Congrégation Romaine qui aurait été consultée sur ces différents points n'aurait pas fait d'autres réponses.

Ces observations m'ont paru nécessaires, pour que la réponse en question ne puisse pas être fautive aux dépens des principes qui y sont établis et qui doivent nous diriger dans les graves embarras que suscite la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Maintenant, la conclusion que nous avons à tirer, avec notre excellent docteur, qui assurément doit nous paraître tout à fait désintéressé, c'est-à-dire, en dehors de tous les partis qui se sont formés ici sur cette importante question, est absolument pratique comme le prouvent les paroles suivantes :

"Hicce positio...puto nec posse se indif-

ferentia demonstrare sed teneri prosens viribus in effluere, et iustitia in omnibus bonis habere, cum catholici sit diligere iustitiam, et odio habere iniquitatem."

Il y a donc pour nous tous, qui devons regarder l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick comme une injuste oppression, une sérieuse obligation de faire tout en notre pouvoir pour apporter remède à ce triste état de choses, selon notre position, dans la mesure de nos forces et en observant les règles de la prudence ; c'est à dire, que nous devons tous, d'un commun accord, prendre le véritable moyen que la loi met à notre disposition, pour rompre et briser le lien d'iniquité qui tient nos frères sous le poids d'une flagrante injustice.

Afin de ne pas faire fausse route dans une voie si hérissée de difficultés, j'ai eu nécessairement de consulter plusieurs hommes de loi qui se distinguent dans notre Barreau et je vous adresse ci-jointe leur réponse, que vous conserverez dans vos archives, afin que ceux qui viendront après vous sachent bien que nous avons agi avec prudence dans cette épineuse affaire.

Ce mémoire n'a pas besoin de commentaire. Aussi n'ai-je ici dit autre chose à faire que de tirer quelques conclusions pratiques, qui prouveront que nous nous sommes tenus dans les bornes de notre strict devoir.

Le Dr. De Angellis part de cette supposition : "Suppono Congressum federalem esse competentem pro rejudicio vel reinvenia l. e. l. g.," etc.

La consultation des avocats dont je vous transmets une copie établit à l'évidence ce point fondamental, qu'il était au pouvoir du gouverneur-général, qu'il était des ministres fédéraux, de désapprouver cette loi injuste, et que, s'il ne le faisait pas, il était du droit et du devoir des Chambres d'insister et de censurer les ministres pour ce déni de justice.

Il en résulte en effet : 1. que les catholiques du Nouveau-Brunswick, dont les droits et croyances religieuses ont été lésés par la loi des écoles mixtes, passée par leur législature, ont un droit acquis par l'acte de la Confédération, de s'adresser au Gouvernement et au Parlement Fédéral, pour obtenir protection contre cette loi injuste et vexatoire ;

2. que le Gouvernement et le Parlement Fédéral, non seulement peuvent mais encore doivent intervenir en faveur des catholiques, injustement traités par leur législature provinciale ; et le mode d'intervention est tout tracé.

Ceux donc que l'acte de Confédération charge d'intervenir en faveur de nos frères injustement opprimés sont d'abord les Ministres fédéraux, comme conseillers du Gouverneur, et à leur défaut, les députés du Parlement Fédéral, comme ont eu le courage de faire ceux qui, quoiqu'en minorité, ont voté pour le désaveu de la loi en question.

Maintenant, il en est d'autres qui peuvent et doivent intervenir dans cette grave question, pour que justice soit faite à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick : ce sont d'abord les électeurs, qui sont tous en conscience de s'adresser au Parlement Fédéral, de ces hommes capables sous tous rapports de défendre les droits de la religion et ensuite les pasteurs de ces électeurs, qui sont chargés ex officio de leur enseigner ce devoir si grave et si sérieux, puisque le salut de beaucoup d'âmes en dépend.

Cette obligation qui incombe aux électeurs et à leurs pasteurs ne saurait être révoquée en doute, après les savants écrits qui se publient chaque jour ici et ailleurs et après les instructions et ordonnances adressées à leurs ouailles par les premiers pasteurs qui ont élevé la voix en France, en Italie, en Belgique, etc. La Circulaire jointe du Card. Archevêque de Naples vous servira beaucoup dans la présente circonstance. Aussi, la conserverez vous dans vos archives, avec les deux pièces ci-dessus mentionnées.

Concluons que nous devons, dans cette affaire, nous montrer, selon le précepte du Sauveur, simples comme des colombes, en procédant avec des intentions pures et droites, et prudents comme des serpents, en nous attachant de cœur et d'âme aux bons principes dont la vérité seule peut nous sauver. Comme ce plus rude des animaux qui, dans le danger, met sa tête en sûreté, parce qu'il a vie et est échappé, combattons pour l'autorité qui est la vie de la Sainte Eglise. Attachons-nous invariablement à tous les bons principes et travaillons de toutes nos forces à les faire triompher.

Pour ceux qui est des hommes, attachons-nous à ceux qui tiennent de cœur et d'âme aux bons principes et soutenons-les, dans la mesure de nos forces. S'ils viennent à s'égarer, prions pour qu'ils reviennent sagement dans les voies de la vérité, mais ne les suivons pas quand ils font fausse route. Soyons prudents en portant secours à nos frères du Nouveau-Brunswick, en choisissant les moyens qui sont les seuls efficaces pour les délivrer de l'injuste oppression sous laquelle ils gémissent et non pas en recourant à des moyens qui n'aboutiraient à rien. Les vrais moyens sont les moyens constitutionnels indiqués dans l'acte de confédération, ne les cherchons pas ailleurs ; car, ce serait nous abuser et tromper les fidèles confiés à nos soins.

Appliquons-nous ces paroles de notre office du jour, qui proclament la gloire du B. Apôtre St. Jacques dont nous célébrons en ce jour la glorieuse solennité. *Estote fortes in bello et pugnat cum antiquo serpente et accipietis regnum aeternum.* Notre victoire sera plus complète et notre couronne plus brillante, si nous faisons partie pour le diocèse à ce triomphe. Dans ce ferme espoir, je demeure de vous tous et des fidèles confiés à vos soins le très humble et dévoué serviteur,

† Ig. Ev. de Montréal.

(A continuer.)

Lundi dernier, avait lieu à Ste. Geneviève de Batiscan, l'assemblée publique convoquée pour la nomination des candidats du Comté de Champlain. Environ deux mille personnes y assistaient. Émouvant ainsi par la grande importance qu'elles portaient à cette élection. A midi l'officier-rapporteur fit la lecture des Brefs d'élection et MM. J. J. Ross et P. O. Trudel furent mis en nomination aux acclamations de leurs électeurs respectifs. Les forces de chaque parti paraissaient égales, malgré qu'il n'y eût pas d'égalité entre les moyens mis en opération pour entraîner les électeurs.

De côté du Dr. Ross quatre maisons étaient ouvertes, des tables étaient tendues et la boisson servait de breuvage pour réchauffer l'enthousiasme de ses partisans.

De côté de M. Trudel se trouvaient les électeurs qui assistaient à l'assemblée par devoir et dans le but de montrer que la bonne cause n'a pas besoin de tous ces artifices pour se produire au grand jour.

D'un côté se trouvaient les hommes qui délibéraient en mangeant comme les pères d'autrefois et les politiques modernes ; de l'autre ceux qui mûrissaient leur délibération dans le calme et la sagesse, ainsi que doivent toujours le faire des chrétiens et des catholiques et que le recommande nos conciles.

D'une part nous avons vu les hommes qui sont allés dans les temples à la recommandation de notre

vénérable Evêque, demander les lumières et la force nécessaires pour connaître et supporter le bon candidat, celui qui est véritablement sage, honnête, d'une vie exemplaire et d'une probité reconnue, et nous d'avons pu nous défendre d'un grand sentiment d'admiration en présence de leur noble et noble et digne de reconnaître en eux les citoyens vraiment libres.

De l'autre au contraire, nous avons vu mêlé à quelques citoyens entraînés de bonne foi dans le mauvais parti, tous ces hommes qui mettent leur séduction dans les séductions, la force, la boisson, les agitations et qui à cause de cela, seront confondus, soit dans la présente lutte comme nous avons tout lieu de l'espérer, soit dans leur propre triomphe par celui qui les aura corrompus et achetés.

Tel était le caractère de cette assemblée, à la fois importante par son nombre, par la majorité de ses électeurs, calmes, libres et indépendants.

M. J. J. Ross comme ancien député y porta le premier la parole. Malgré qu'il y eût paru dans la condition d'un accusé, contre lequel rendaient témoignages, l'affaire de Barthe, les quatre tentatives opérées pour livrer le comté à la Compagnie du Chemin du Nord, les attentats contre la liberté des électeurs à Ste. Anne, sa connivence avec les journaux qui ont insulté le comté et le clergé, néanmoins il fut écouté avec le plus grand silence par les partisans de M. P. O. Trudel. Son discours fut creux et retors comme sa conduite politique. Il parla fort pour ne rien dire et mal exprimer ce qu'il voulait dire. Dans ces idées il n'y avait ni ordre ni suite, ni l'apparence d'une raison plausible. Il a parlé de lui-même, de ses services ; mais il n'a pas dit un mot des fautes qu'il avait employées, ni de l'alliance qu'il avait faite avec M. Cauchon pour se faire payer l'hiver dernier par ses électeurs, lorsqu'il en avait déjà été payé par le gouvernement. Il ne s'est point justifié d'aucune des accusations qui pèsent contre lui, mais en retour il s'est fait l'accusateur de son adversaire, prétendant à tort qu'il avait voulu se vendre à la Cie. du Nord pour l'affaire de ceux qui avaient été pour conclure le marché et parmi lesquels figurait celui de notre représentant M. McDougall. Nous ne savions pas que ce dernier avait pris part à cette immoralité, mais puisque M. Ross a bien voulu le divulguer, nous ne pouvons taire que l'histoire future n'aura pas à enregistrer cet acte parmi ceux qui font la gloire et l'honneur d'un député. M. Ross a terminé sa harangue par un mensonge aussi grossier qu'il était audacieux. Il a osé affirmer en face de tous les électeurs, que jamais la Compagnie du Nord ne reviendrait à la charge pour obtenir de nouvelles souscriptions en faveur des municipalités, et à l'appui de son affirmation il a offert aux électeurs une garantie sur ses propriétés jusqu'au montant de \$15,000.

Lorsque M. Olivier Trudel prit la parole, le silence ossa et les interruptions de la foule commencèrent à se faire entendre pour couvrir sa voix et l'empêcher de parler. C'est ainsi dans l'autre camp qu'on entend et pratique la justice et la loyauté. Les électeurs de M. Trudel s'attendaient à cette tactique de la part de leurs adversaires et ils n'ont pas été trompés.

Malgré le bruit de la foule M. Trudel a pu expliquer aux électeurs, qu'il n'entendait pas entrer dans la vie publique, pour y faire de l'argent, mais simplement pour représenter les intérêts de la classe agricole suivant la justice et le droit. Il a exposé ses principes sur l'économie politique et tracé la ligne de conduite qu'il suivrait. Il a fait voir que la politique cédait trop aux intérêts et que l'honnêteté disparaissait graduellement dans la transaction des affaires publiques, démontrant que c'était là un mal dont le peuple finirait par être la victime.

Les interruptions ont été tellement fréquentes que M. Trudel n'a pas eu l'avantage de faire ressortir l'importance de chacun de ses points et qu'il a été forcé de les indiquer d'une façon sommaire. Il a terminé son discours par la production du fameux rapport de M. Cauchon invitant avec instance les directeurs de la compagnie à étendre soigneusement leurs piéges et à perfectionner leurs amorces pour prendre les municipalités qu'on avait manquées l'hiver dernier.

En face de ce document signé par M. Cauchon et qu'on croyait caché dans le bureau des actionnaires de la Compagnie M. Ross est demeuré interdit ; il se faisait montrer le document, le retournait dans ses mains le remettait aux mains de M. Trudel puis le reprenait encore, tout en retenant une explosion de colère contre son ami Cauchon, qui avait eu la maladresse d'écrire aux directeurs, ce qui devait leur être communiqué à l'oreille et dans le plus grand secret. La même surprise gagnait M. McDougall qui ne pouvait en croire ses yeux, ni s'imaginer comment la mine avait pu être étreinte. Comme M. le Dr. il voulait toucher de ses mains la preuve du complot découvert et voir de ses propres yeux.

Finalement M. Ross entreprit de répliquer à son adversaire et essaya de se faire passer pour un ange ; mais la confusion le gagnait ; sa voix faisait du bruit mais point d'effet.

La sonnerie des \$15,000 fut arrêtée, et le document en question, il lui parut aussi dangereux d'en parler que de mettre le pied sur un serpent.

Pour éviter le trouble, comme il avait été entendu que l'assemblée se séparerait, les partisans de M. Ross se retirèrent à 40 pieds de la tribune et la M. Lucien Tartelet les pieds posés en gladiateurs, une main tendue vers la foule et l'autre vers l'espace compta sa ritournelle : "Messieurs les libéraux et indépendants et intelligents électeurs de Champlain" et il allait continuer de ce train, comme ces musiques qu'on monte avec un ressort et qui marchent une demi-heure durant sans changer d'air.

M. F. X. A. Trudel l'homme du programme, le Député de l'assemblée législative de Québec s'avancant alors vers M. Tartelet pour lui demander de tenir les engagements pris et de se transporter avec ses électeurs dans un endroit plus éloigné, afin que de chaque côté il n'y eût pas de trouble, ni de prétention marquée de rester maîtres du terrain. M. Trudel fut alors saisi par les forts à bras de M.

Ross, frappé et repoussé vers son parti. Cette fauteur contre le député catholique de Champlain exprime bien la haine que MM. Cauchon et Ross ont su inspirer à une petite portion des électeurs de Champlain contre le Programme catholique et ses auteurs. Malgré ces mauvais traitements M. Trudel put obtenir à la fin que la convention fut mieux observée.

Les deux partis se divisèrent alors et se placèrent à distance les uns des autres pour avoir l'occasion d'entendre chacun leurs orateurs respectifs.

Il avait été tellement décidé qu'on disperserait, ce qu'on avait appelé le petit troupeau de M. P. O. Trudel, que des tapageurs et des hommes à moitié ivres entreprirent de venir y faire du trouble ; mais heureusement ils ne réussirent point.

MM. P. O. Trudel, F. X. A. Trudel et M. McLeod purent alors librement adresser la parole à leurs partisans, faire ressortir les fautes publiques de M. Ross, montrer ses intentions envers le comté, les projets qu'il faisait de concert avec M. Cauchon pour étendre de nouveau le filet des règlements municipaux, le mépris qu'il avait montré pour le clergé puisqu'il avait laissé insulter tout l'hiver par les journaux de ses amis sans prendre sa défense. Ils ont fait voir que celui qui ne sait pas défendre le clergé, se moque- ra bien du peuple, quand l'occasion s'en présentera et puisqu'il en était encore temps ils ont invité les électeurs à travailler énergiquement au triomphe de la bonne cause et surtout à repousser les séductions au moyen desquelles on s'efforçait de les entraîner.

Tel est en résumé le résultat de l'assemblée de Ste. Geneviève.

Électeurs de Champlain, aujourd'hui le sort de l'élection est encore dans vos mains. Voulez-vous vous débarrasser une bonne fois des griffes des spéculateurs et déjouer les plans de M. Cauchon, vous n'avez rien de mieux à faire que de retirer à M. Ross la confiance que vous lui avez accordée par le passé et dont il s'est rendu indigne.

Voulez-vous au contraire, laisser M. Cauchon avec sa Compagnie faire la récolte dans votre comté, élisez M. le Dr. Ross et vous verrez avant peu les séditions-tré-pères des municipalités moissonner dans vos champs. Vous n'avez pas à discuter, les chances que vous avez de vous en retirer, car elles ne sont pas comparables aux risques que vous n'avez pas. Vous n'avez pas non plus à vous faire d'illusion sur les intentions de la Compagnie, elle n'a rien changé de ses plans, au contraire elle les perfectionne, comme nous vous en avons fourni une preuve irrécusable.

Vous avez à choisir entre un charlatan politique et un cultivateur honnête et instruit, entre un règlement de chemin de fer ou la liberté et la paix. L'intérêt en jeu est si grand contre vous, que vous avez à craindre qu'on ne vous refuse partout où l'on pourra la liberté de voter.

La boisson ne s'expédie pas à pleine tonne des Trois Rivières pour vous enrichir, ni pour suivre les enseignements de l'Eglise, encore moins pour être agréables à Dieu. Ce n'est pas le triomphe de la justice qu'on cherche, c'est celui de la Compagnie. M. Cauchon, l'hiver dernier, était venu de Québec avec des drapeaux pour entrer le Programme que notre digne Evêque avait béni, s'efforçant certain que M. Cauchon a laissé entre les mains de M. Ross, pour les rapporter en triomphe à Québec, ses fameux drapeaux, dans les plis desquels on lit en grosses lettres ces mots sinistres : *Vae Pastoribus, malheur aux Evêques du Programme catholique.*

En attendant le verdict que vous prononcerez nous avons la plus grande confiance, parce que le devoir et l'honneur jusqu'ici ont été votre partage.

Dans sa dernière Circulaire, Mgr. des Trois-Rivières s'est élevé avec une grande force contre la corruption, mais en plusieurs endroits on n'a pas écouté, ses paroles, surtout dans le comté de Maskinongé où l'on pratique la corruption d'une manière dégoûtante.

Nous regardons comme un exemple le pénible fait arrivé à Ste-Ursule, dans une maison qui servait de rendez-vous à un certain nombre d'électeurs et où l'on versait la boisson à flots.

Un soir de la semaine dernière, que les habitués étaient à boire au corps de leur candidat, une pauvre fille idiote qui tombait quelquefois d'épilepsie prit trop de boisson. Elle eut une crise sur le coup et mourut le lendemain.

Elle eut toutefois le bonheur de recevoir l'extrême-Onction dans sa meilleure connaissance niens sacrements. Il est plus que probable que sa mort a été causée par suite de la boisson qu'on lui avait fait prendre.

Ce fait pénible doit faire ouvrir les yeux aux corrupteurs de la morale publique, à ces hommes qui versent la boisson pour gagner des suffrages.

MM. les membres de la Congrégation du St-ministre de Nicolet sont priés d'offrir le St. Sacrifice de la Messe pour M. Amable Charest, Pire, décédé le 22 du courant et membre de la congrégation.

Sém. de Nicolet, 28 juillet 1872.

Thos. CARON, Pire.

Le Rév. M. Laxare Marceau, curé de St. Arène, décédé le 22 du courant, faisait partie de la Société d'une Messe. Il était aussi membre de la Société Ecclésiastique de Ste. Michel.

Evêché des Trois-Rivières, 28 juillet 1872.

J. AGAPIT LEVINS, Pire, Secrétaire.

Le Rév. M. J. B. Morisseau, vicaire de N.-D. de Montréal, décédé le 27 du courant, était membre de la Société d'une Messe.

Evêché des Trois-Rivières, 31 juillet 1872.

J. AGAPIT LEVINS, Pire, Secrétaire.

La souscription totale au nouvel emprunt français, s'élève au montant de 4 milliards, bien qu'on n'en ait demandé que 3. Ce qu'il y a de curieux c'est que 500 millions ont été souscrits par les capitalistes allemands de Berlin.

On annonce que le St. Père va lancer une encyclique déclarant les Catholiques Arméniens séparés de l'Eglise de Rome et sous le coup de l'excommunication majeure.

Soirées Dramatiques à Nicolet.

Les soirées Dramatiques données samedi et dimanche dernier, par les amateurs de Nicolet, ont été un véritable succès.

Le joli programme qui annonçait ces soirées, a été exécuté à la perfection.

Disons d'abord qu'une salle spacieuse et bien décorée avait été préparée par M. M. les amateurs. Les peintures et décorations de la scène, dans un pinceau de M. Chilas, ne laissent rien à désirer. Samedi soir et surtout dimanche, une foule compacte remplissait la salle, qui ne fut pas même assés grande pour contenir tout le monde.

La partie musicale préparée par l'habile professeur M. O. de Chantillon avec les concours des amateurs a été des plus agréables. Les chants montagnards surtout ont soulevé des tonnerres d'applaudissements.

Les pièces dramatiques ont aussi été parfaitement rendues. Les principaux rôles par M. M. O. de Chantillon, Oscar Rousseau, A. Tremblay, H. Marchand, les MM. Alexandre & Co., ont été exécutés en artistes. Dans *Yolande et Jérôme*, M. H. Marchand, excellent acteur comique, s'est surpassé et a fait rire à s'en tenir les côtes.

Du reste tous les amateurs qui ont fait les frais de ces soirées et dont les noms de quelques uns nous échappent, méritent les plus cordiales félicitations; et nous n'adressons à personne en particulier les éloges que tous méritent.

Nous offrons les mêmes félicitations au Comité d'Organisation, qui a sa large part de mérite dans le succès de la soirée.

On nous informe que les recettes sont du joli montant de \$160.00, offert pour aider à la construction de la nouvelle Eglise.

Nous sommes heureux de voir que les généreux efforts de M. M. les amateurs pour aider une si belle œuvre, aient été couronnés d'autant de succès.

Notre voisin accuse Mr. Trudel d'avoir poursuivi un de ses débiteurs pour trois shillings, et il demande si c'est là ce qu'on peut appeler un Saint Vincent de Paul et une Sainte Nitouche. Voltaire paraît ainsi qu'il a vu plus de finesse. Tout de même nous rappellerons à notre voisin, cet endroit de son petit catéchisme où il est enseigné que Dieu poursuivra de sa vengeance le débiteur d'une obole.

Ainsi malgré les rires de notre voisin il n'y a pas d'odieux pour celui qui réclame son bien mais seulement pour celui qui détient le bien d'autrui.

Notre voisin aurait dû mentionner dans son compte rendu de l'assemblée du St. Geneviève de Batiscan qu'on a essayé de louer un vapeur pour aller avec des forts à bras à St. Geneviève, mais que personne n'a voulu se prêter à cette injustice.

Nous devons au si ajouter qu'il n'y a pas de rapport de M. Cauchon que nous avons publié sur notre dernière feuille, à la façon dont les délinquants interprètent la loi.

Mr. le Dr. Lacerte a été élu par acclamation Lundi, pour le comté de St. Maurice.

L'hon. P. Mitchell ministre de la Marine a aussi été élu par acclamation à Northumberland.

De même M. Baby à Joliette, est élu sans opposition. Dans Québec-Est, M. Tourangeau n'a pas eu d'opposant. Dans Québec-Ouest l'hon. McGreevy a pour adversaire M. O'Farrell. La lutte sera chaudement contestée.

A Lévis le Dr. Blanchet est certain de son élection contre M. Fréchette.

Les adversaires de Sir John A. MacDonald ont résigné et l'hon. Premier ministre a été élu par acclamation à Carleton, Ontario.

M. Jos. Cauchon et M. Ross ont été mis en nomination dans Québec centre. Aucun des candidats n'a pu adresser la parole et les partis se sont séparés. L'excitation est immense et le succès de la lutte incertain.

Les nouvelles du Comté de Port-Houf sont favorables à M. Brousseau. Son adversaire M. St-George ne présente pas une opposition redoutable.

Il a été entendu d'un commun accord entre les marchands de marchandises sèches qu'à partir d'aujourd'hui 1er Août, leurs magasins seront fermés à 8 heures du soir.

Une communication officielle, reçue à New-York le 29 annonce que Jurez est mort le 18 juillet d'une maladie de cœur. L'ordonnance de la mort a été immédiatement nommée son successeur.

Le *Courrier d'Outaouais*, nous apprend qu'un désastreux incendie a eu lieu dans la capitale Lundi matin vers trois heures. Le feu se déclara, paraît-il, dans la pharmacie de M. Mortimer, et s'étendit avec une rapidité si étonnante qu'en un clin d'œil l'incendie avait pris des proportions terribles et enveloppait plusieurs magasins.

Toutes les personnes qui habitaient le haut de ces maisons eurent à peine le temps de s'échapper à l'exception de trois malheureuses victimes.

Au moment où les flammes atteignaient le haut des maisons, on entendit des cris lamentables, c'était madame Evans à laquelle les flammes avaient barré le passage. M. Evans son mari essaya à plusieurs reprises de se rendre jusqu'à elle au moyen d'une échelle mais ce fut inutile; il ne put réussir à la sauver. En même temps deux servantes apparurent aux fenêtres de leurs chambres à coucher au troisième étage. En un instant elles comprirent toute l'horreur de leur position, en se voyant enveloppées par les flammes et se mirent à pousser des cris à fendre l'âme. Affolées de terreur elles se précipitèrent toutes deux au bas du troisième étage. L'une d'elles, anglaise d'origine, malgré d'horribles brûlures et la violence de la chute, a espoir de survivre; l'autre qui est canadienne, du nom de Cardinal, est expirante à l'hôpital. Quelques heures plus tard on parvint à maîtriser l'incendie.

Les pertes sont de plusieurs milliers de piastres.

Mardi dernier le feu s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Milot. Dans un instant le feu s'est communiqué à la maison qu'il a réduite en cendres. Les trois familles qui l'habitaient n'ont pu le temps de sauver leurs menages.

Un individu affligé d'un rhumatisme chronique dit:

"Aucune description de ma maladie ne peut montrer la somme de soulagement que m'a procuré l'usage du *Liniment Anodyne de Johnson*. Je crois que c'est le meilleur de tous les remèdes à appliquer au rhumatisme.

Si un cheval a une bonne constitution, et a été un bon cheval, qu'il soit vieux ou jeune, il peut être grandement réparé, et être remis comme un jeune par un usage fréquent de la *Poudre de Shortland* pour les chevaux.

Lettres carlistes.

Frontières pyrénéennes, 14 juillet.

Recueillis deux axes précieux de deux adversaires sur les progrès carlistes en Catalogne:

L'Imparcial, journal ministériel, dit le 12:

"Les nouvelles sur l'état de l'insurrection de la Catalogne ne sont pas rassurantes. Tristany augmente tous les jours ses forces, qu'on évalue à 1,500 hommes, et se promène en maître un peu partout, sans que nos troupes puissent l'atteindre. Il faut que le gouvernement prenne des mesures énergiques pour étouffer l'insurrection de cette province; il faut envoyer beaucoup de troupes, puisque les volontaires de la liberté répondent de l'ordre dans les grandes villes."

La Epoca, journal alphonseiste, dit le 19:

"Les voyageurs arrivant de Barcelone donnent une grande importance à l'insurrection carliste de cette province. Les journaux de Barcelone, Gerone, etc., nous parlent de tant de bandes, que nous comprenons l'alarme des voyageurs. Le fait est que les opérations militaires n'ont pas encore produit le moindre résultat contre le développement des forces carlistes, qu'on porte à 6,000 hommes."

Ces aveux sont significatifs et nous pouvons ajouter que les opérations de Tristany, Castells, Saballs, Estaruz, ont été jusqu'à ce jour couronnées de succès, et s'étendent bientôt à d'autres provinces. Aussi le journal de Saragosse affirme que l'on réunit dans cette ville une division de 10,000 hommes, qui se portera, selon les besoins de la guerre, en Navarre, le Maestrazgo ou la Catalogne, et qui aura deux corps détachés, l'un à Calatayud, l'autre à Huesca.

Empruntons aussi à l'Imparcial la liste des troupes qui opèrent encore en Navarre, et rappelons que le général Moriones a établi son quartier général à Victoria pour diriger les opérations de cette province, ainsi que des provinces basques; donc elles ne sont pas encore pacifiées.

Une colonne est à Vera, une autre à Lasaca, le lieutenant-colonel Horcasita à Elizondo, le commandant Morrentin à Echalar, trois compagnies d'Almansa à Santesteban, le colonel Iriarte dans la montagne de Valate, le colonel de Bailan avec deux compagnies à Meiva, une autre du même régiment à Lecumbari, 70 carabiniers à Berruete, le lieutenant-colonel Quevedo à Lizarza, le capitaine Schmidt en Betelu, le colonel du régiment Sevilla à Gogni, deux compagnies du même dans le tunnel de Lizarraga, et deux autres à Huerta Araquil.

L'importante ville de Gerone a failli être envahie par les carlistes, comme l'avait été, il y a quinze jours, celle de Reus; mais un sergent (veuille de nuit) du quartier de la Batalla, ayant aperçu des avant-gardes, a donné l'alarme, et sa garnison, assez nombreuse, prit des mesures telles, que Tristany dut renvoyer à un autre jour son expédition.

Dans la guerre de sept ans les carlistes ne pénétraient guère dans ces villes, ou bien ils y pénétraient au nombre de 10,000; aujourd'hui 5 ou 600 hommes y entrent facilement. C'est que personne ne veut défendre le duc d'Aoste, et les éléments conservateurs, autrefois libéraux, deviennent de plus en plus carlistes.

A Madrid, les journaux abordent, tour à tour les bruits d'abdication et du voyage à Santander du fils de Victor Emmanuel. Est-ce une révélation ou une coïncidence? Toujours est-il que le conseil des ministres de celui-ci a jugé nécessaire d'envoyer à Madrid le général Cardini. C'est avec lui que le duc d'Aoste débarqua à Cartagine où il fut reçu par Ruiz Zorrilla. On dirait qu'il tient à être reconduit par ces mêmes personnages.

L. B.

AUCUN RISQUE.

Huile électrique de Thomas, valant dix fois son poids d'or! Ne connaissez-vous rien de cet article? si non, il est temps de vous renseigner.

La douleur ne peut durer quand on en fait usage. C'est la médecine la meilleure marchée qui ait été faite. Une seule dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Cinquante cents en valeur a guéri un ancien Rhume. Une ou deux bouteilles guérissent les pleurs de la maladie des Hognons. Six ou huit applications guérissent tous les cas de poitrine enflammée extérieurement, etc. Une bouteille a guéri un mal de dos de huit années d'expérience. Daniel Plank, de Crookfield, comté de Tioga, Pa., dit: J'ai fait trente miles pour une bouteille de votre huile, qui a effectué une cure étonnante par six applications dans un cas de Membre arqué. Un autre affecté de l'Asthme depuis des années, dit: "Il me reste la moitié d'une bouteille de 50 cents, et \$100 ne la paieraient pas si je ne pouvais pas en trouver d'autres."

Rufus Robinson, de Nunda, N.-Y., écrit: "Une petite bouteille de votre Huile Electrique a rétabli la voix d'une personne qui n'avait pas parlé depuis 5 ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit: "Vos Huiles Electriques, m'a guéri d'une Bronchite en une semaine." Les marchands dans tout le pays, disent: "Nous n'avons jamais vu une médecine qui ait donné une aussi complète satisfaction que celle-ci."

Elles sont composées de 6 des meilleures huiles connues. On peut aussi en faire usage intérieurement qu'extérieurement, et elle est infiniment supérieure à tout ce qui est connu en ce genre. Elle vous épargnera beaucoup souffrance et de dépenses. Elle est en vente chez plusieurs marchands à chaque endroit. Prix 25 cents.

Préparée par S. N. THOMAS, Phelps, N.-Y., et Non Tabor et Lyman, Newcastle, Ont., seuls Agents pour la Puissance.

Note.—Electrique.—Choix et Electricité 20 Octobre, 1871. A vendre chez M. G. Edson.

Perdu. A Ste. Geneviève de Batiscan, lundi, le 29 dernier, vers 5 heures de l'après-midi, Marie-Adele, âgée de 3 mois et 12 jours, enfant de L. J. B. Guillet, Ecr.

PERDU. Mardi après-midi, il a été perdu en cette ville un Bracelet d'or. On offre une récompense à celui qui rapporterait cet objet à ce Bureau.

Les Trois-Rivières, 31 juillet 1872.

SAUMONS FRAIS. On trouvera du Saumon Frais tous les jours au magasin de O. GARRIGAN.

Trois-Rivières le 11 Juillet 1872.

Avis. M. Xavier Gervais fait savoir au public qu'il a à vendre deux magnifiques terres situées sur la rivière Ste. Anne. Des conditions faciles seront accordées. On pourra s'adresser à M. GERVAIS.

Ste. Anne de la Pêrade, 22 Juillet 1872.

"Hôtel du Canada," Rue St. Gabriel, Montréal.

M. A. Béliveau, ci-devant de l'Hôtel-Richelieu, annonce au public que son Hôtel a été réparé et meublé à neuf, outre une addition de 36 chambres, qui en fait un des plus grands établissements de Montréal.

La Table sera toujours servie de bons mets et le service sera promptement et poliment fait. Les prix seront raisonnables.

Un Omnibus bien conduit sera aux débarcadères des chars et des vapeurs.

Montréal, mai 1872.

W. BELL & Co.
GUELPH, ONTARIO.
Orgues de Salons et Melodions, sous-pédaliers de "L'ORGANETTE"
Contenant les tubes patentés de Seabier.

Ont remporté la seule médaille qui ait été décernée aux marchands d'orgues de Salons et Melodions, sous-pédaliers de "L'ORGANETTE" aux expositions provinciales.

Pour le perfectionnement dans les instruments de musique, Orgues de Salons, et premiers prix à d'autres expositions provinciales et internationales.

Nos instruments sont reconnus par les maîtres en musique pour les meilleures qualités.

Notre dernière et plus importante production est "L'ORGANETTE" contenant les tubes patentés de Seabier, dont l'effet est de presque doubler la puissance en même temps que d'enrichir et d'adoucir les sons. Par cette merveilleuse invention, nous pouvons faire un instrument d'un pouvoir double à celui des orgues à tuyaux, avec réduction de moitié sur les dépenses.

AVERTISSEMENT.
Comme nous avons acheté le droit exclusif de fabriquer les tubes qualifiés et patentés de Seabier pour la puissance du Canada, nous avertissons toute personne de ne pas acheter ailleurs, attendu qu'elle sera passible de poursuite. Nous avons brevété du nom "L'ORGANETTE".

Nos instruments qui contiennent cette merveilleuse invention, toute fabrique contrevenant à ce droit sera poursuivie. Catalogues illustrés fournis en s'adressant à

W. BELL & Co.,
Guelph, Ont.

Compagnie de Pianos-Forte

DE NEW-YORK ET BOSTON.



No. 432, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

Ces Pianos, les instruments de ce genre, vendus au plus bas prix du marché de Montréal, sont vendus avec crédit, payable par termes.

A des conditions très-avantageuses:

Une grande réduction est faite sur les achats au comptant.

On loue avec des termes favorables, des pianos et des orgues.

On prend en échange de vieux pianos pour des neufs.

On répare avec soin toutes sortes de pianos.

CETTE MAISON EST SEULE AGENT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC DES MANUFACTURES SUIVANTES:

PIANOS-FORTE DE HALL & DAVIS & Co., Boston, U.S.A.

W. H. JEWETT & Co., Boston.

Orgues de Salons, et de Chapelles, de GEC WOOD & Co., Boston.

(Aussi pour la province de QUÉBEC)

Agent de la manufacture célèbre de pianos-forte de WEBSTER & Co.

(CHACUN INSTRUMENT EST GARANTI POUR CINQ ANS.)

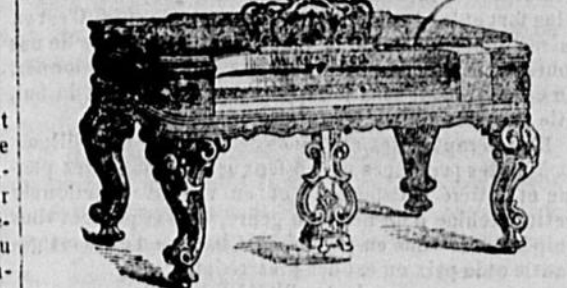
On trouve à cet établissement le plus grand assortiment et le plus grand de crédits de pianos et d'orgues que l'on puisse désirer.

SOUS-VENTES-VOUS BIEN DE L'ESPEIRER:

No. 432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL,
THOS. A. HAINES, Gérant.

Montréal, mai 1872.—1 a.

LAURENT, LAFORCE & Co.



No. 225, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

IMPORTATEURS DES CÉLÈBRES

PIANOS DE KNABE & Co. de BALTIMORE.

(Médaille d'or remportée sur les Chiborgues)

Schuchter & Lohoff, New-York.

Marshall & Trayer, Albany.

Harmontine de Smith, Boston.

ENTREPOT D'ÉBENISTERIE

ET GRANDE MANUFACTURE DE

MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE.



No. 449.

Rue Notre-Dame, MONTREAL.

C. E. PARISEAU.

Dont le client est toujours croissant, est le meilleur témoignage en faveur de l'exécution de ces meubles, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivières et des environs à venir visiter son Établissement au

No. 449, RUE NOTRE-DAME, (PARTIE OUEST),

Où il peut répondre avantageusement au besoin du public. Le genre de ces meubles est le style aimé et en vogue à Montréal.

Il ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession des plus beaux Dessins de meubles, Parures de chambre à coucher, de Salons ou de Salle à Dîner, de Montréal, et il est prêt à les vendre à des prix extrêmement modérés.

Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Pa liissandre, Noyer, Noir et autres Bois, de tous les prix et de toutes les descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait n'est sorti de ses Boutiques, ou tout est exécuté avec soin et diligence.

M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelas à ressorts, Etc., Etc.

Montréal, mai 1872.—1 a.

Hôtel Richelieu.

No. 45, Rue St. Vincent, Montréal.

Le soussigné invite ses amis du district des Trois-Rivières, à faire une visite à son hôtel qu'il vient d'agrandir et meubler à neuf. La table d'hôte sera toujours ouverte et fournie des premières viandes de boucherie et des primeurs de la saison.

Isidore B. DUROCHER, Propriétaire.

Certificat de Vins de Messe analysé.

J'ai analysé trois échantillons de vins de messe pour mesdames Lefebvre & Darveau et les ai trouvés exempts de falsification. En conséquence, je puis le recommander pour cet objet, et aussi pour les malades.

Ce certificat n'a de valeur qu'autant qu'il est exhibé par messieurs Lefebvre & Darveau, qui sont les seuls marchands de Québec, munis de certificats portant une signature.

F. A. H. LARUE, M. A. M. D.

Québec, 17 Juillet 1872.

(Copie)

AVIS AU COMMERCE.

GAUCHER & TELMOSE.

OFFRENT EN VENTE:

300 Tonnes Melasse assorties,
500 Caisnes Gin de Kuyper & Ker Brand,
50 do en barriques et quarts,
250 Caisnes B. and J., Chalupin,
30 quarts do do.

Ainsi qu'un assortiment considérable d'épicerie,
FARINE, LARD,
100 quarts de Syrop Golden (de Castro).

GAUCHER & TELMOSE,
200 Rue St. Paul, —181 des Commissaires,
Montréal, 15 juillet 1872.

E. N. MORRISSETTE,

ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES

SÈCHES D'ÉTAPE ET DE COUT.

Enseigne du Pavillon BLEUE ET BLANC.

Coin des Rues BADEAUX & St. GEORGES.

PRÈS DU MARCHÉ À FOIN.

Trois-Rivières, Mai 1872.—a.

A vendre.

UN terrain situé sur la rue Notre-Dame de 51 pieds et demi de front sur 147 pieds 9 pouces de profondeur, avec une maison en pierre de deux étages et vulgairement appelée "La Maison de Correction".

Pour les conditions, s'adresser au bureau du sous-génral des Champs.

CHARLES DUMOULIN,
Trois-Rivières, 25 Mai 1872.

Lajoie & Frere

RUE NOTRE-DAME,

Dans le Magasin ci-devant occupé par

F. STOBBS, Libraire.

EN FACE DU

BLACK BALCON.

Ont constamment à leur magasin un

assortiment complet de marchandises

Sèches des mieux choisies.

Ils ont en mains des mérinos, Draps, Couverts, Alpagues, Sacs, Toiles, Soirées,

à l'usage des Communautés Religieuses et des MM. du Clergé.

Un grand nombre d'Ornements d'Eglise

et d'Effets pour le Culte.

Tels que: Calices, Ciboures, Ostensoirs, Ensensoires, Lampes, Chandeliers d'argent, Ceintures assorties, Franges, en or et argent, Galons en or et argent, Mirails en or et argent, Chasubles, Bas d'Anbes, &c., &c.

Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée.

Les Trois-Rivières, 11 Mai 1872.

PRINTEMPS 1872.

CHAPEAUX!

REÇU PAR LES DERNIERS STEAMERS

2000

doz. de Paillé, Panama, Leghorn,

Glisse, &c., &c.

500

doz. en Toile, Marseille, &c., &c.

50

boîtes de Casques en Drap, Soie, toile cirée, velour, &c., &c.

Ces articles représentent les modes les plus nouvelles et seront vendus à des

Prix exceptionnels de bon marché.

SEULEMENT EN GROS.

DANS LES NOUVEAUX MAGASINS DE

HENRY M. BALZER

Le plus haut prix sera payé à son office pour les peaux et pelleteries brutes.

Trois-Rivières 15 mars 1872.—a

Avis Public.

DES soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour l'Eglise" seront reçues par le soussigné jusqu'au cinq août prochain inclusivement pour la décoration d'un local parachevé de l'intérieur de l'Eglise de cette paroisse, et la construction de son appui de chauffage, et pour autres ouvrages en conformité des plans, devis, conditions, etc. que l'on peut consulter en se rendant au soussigné, un son Bureau, à St. Jean, tous les jours entre neuf heures A. M. et quatre heures P. M.

N. B.—La Fabrique ne sera tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune de ces soumissions si elles ne lui conviennent point.

Par ordre, T. R. JOHNSON, N. P.

St. Jean, 5 Juillet 1872.

G. BOIVIN,

MANUFACTURIER DE

CHAUSSURES EN GROS

No. 300, Rue St. Paul,

243 et 245, Rue des Commissaires,

MONTREAL, P. Q.

CHAUSSURES.

Ouvrages pour hommes.

Bottes Napoleon semelles rapportées 3 00

" en taur 2 20

" en vache No. 1 2 15

" No. 2 2 10

Demi-bottes buff et en vache D. S. et S. S. 1 90

Waterloo No. 1 1 10

" 2 1 00

Brogans No. 1 1 00

" 2 95

Cong. buff cousues à la main 2 50

" veau canadien 2 15

" Français 3 00

" kid 3 00

" buff chevillées, semelles rapportées 1 80

" D. S. et S. S. 1 70

" kid de vache chevillées D. S. et S. S. 1 50

" châtre anglaise cousues 3 00

" buff cousues à la machine 1 90

" veau 2 15

Souliers à oreilles buff et vache D. S. et S. S. 1 15

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 6 juin 1872.
Exempté autorisée sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre : 12 p. cent.
B. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes

6 juin 1872.—J. n. o.
L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.

JOSEPH HAMEL & FRÈRES,
MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS,
En Gros et en Détail, 41
No. 14, CÔTE DE LA MONTAGNE, ET No. 22,
RUE SOUS-LE-FORT,
Québec.

Mrs. HAMEL & Frères, ont toujours en mains l'assortiment le plus considérable et le plus varié de
MARCHANDISES
qu'ils offrent en vente à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
SPECIALITÉS.
Chapeaux de Satin, de Feutre, etc., Draps, Tweeds,
Tapis de Bruxelles, Tapaseries, Ecossais, etc., Toile cirée
pour parquets, étoffes à Rideaux, Soirées, Toiles, Cotons,
Étoffes à Soutanes, Étoffes et garnitures pour ornements
d'Églises, Harpes, Violons, etc., etc.

N. B.—Exempté alloué pour tout achat fait
au Comptant en Gros.
Québec, 14 juin 1872.—

LA COMPAGNIE DES VAPEURS
DE
Québec et des Ports du Golfe

Communication par la vapeur entre Mont-
réal, Québec, la Pointe-au-Père, Gaspé,
Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham,
Newcastle, Shédiac, Charlottetown,
Pictou et St. Jean de Terre-Neuve, et en
se reliant par voie ferrée avec Saint-Jean,
N.-B., et Halifax, N.-E.

Les vapeurs de cette ligne, sous contrat avec le gou-
vernement de la Puissance du Canada et le gouverne-
ment de Terre-Neuve, doivent opérer leur départ comme
suit :
Le vapeur "SECRET" ou "MIRAMICHI" partira de
Québec et Pictou chaque MARDI, pendant la saison de
navigation, arrêtant à la Pointe-au-Père, Gaspé, Percé,
Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle et Shédiac,
aller et retour.
Les vapeurs à hélice "GEORGIA" ou "GASPE" par-
tiront de Montréal, MARDI, le 25 juin, à QUATRE
heures P. M., chaque MARDI alternatif, arrêtant à Qué-
bec, Pointe-au-Père, Shédiac, Charlottetown et Pictou,
laissant Pictou pour Saint-Jean de Terre-Neuve MARDI
le 2 juillet, et tous les MARDI alternatif.
Les vapeurs "ALHAMBRA" ou "FLAMBOURGH" ou
"PIOTOU" voyageront régulièrement pendant la
saison entre Pictou, Québec et Montréal, arrêtant à
Shédiac et Charlottetown en descendant, selon que les
affaires le requerront.
Pour le fret ou le passage s'adresser à W. H. HOWLAND,
Toronto; Geo. HENRICH, Montréal, ou
W. MOORE,
Gérant.

Québec, 14 juin 1872.

GEORGE TANGUAY,
MARCHANDS DE POISSONS, HUILE, ac., ac.,
Québec.—No. 20, Rue St. Paul, Québec.

Lard Mère, par quart,
Tia Mère,
Prime Pork,
Saindoux, 1re. qualité,
Jambons,
Beurre,
Poisson, etc.

Québec, 14 juin 1872.—

BRASSERIE MCALLUM,
RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

Agences : Rue Notre-Dame, Montréal.
" Rue Broad, Boston.
A vendre aux Trois-Rivières chez tous les Marchands-
Épiciers.

**BIÈRE ET PORTER EN BARILS ET EN
BOUTEILLES.**

Québec, 14 juin 1872.—

VOITURES!! VOITURES!!
HILAIRE TERRIEN,
RIVIERE-DU-LOUP EN HAUT.

A le plaisir d'informer le public qu'il continue de ma-
nufacturer des voitures de toute sorte, doubles,
simples, avec soufflet ou autrement.
Les voitures du plus haut prix et de la plus belle ma-
nière seront exécutées avec le plus grand soin, et toutes
avec des matériaux de première qualité.
M. Elzard Aubry, de cette ville, est l'agent de M. Ter-
rien. On trouvera toujours chez lui un assortiment com-
plet de voitures et aussi la facilité de donner des com-
mandes.
Rivière-du-Loup, 21 Mars, 1872.

A louer.

Un emplacement dans la Rue des Forges tenu en
jardin depuis plusieurs années par M. Robichon,
jardinier. Ce terrain est aussi propre à recevoir du bois
de sciage : madriers, etc., etc.

A vendre.

Un lot en arrière de la Cathédrale et y adjoit, assez
spacieux pour construire trois maisons.
S'adresser à
Mad. A. E. HART.
Trois-Rivières, 6 juin 1872.

**Bazar en faveur du Collège
des Trois-Rivières**

UN BAZAR en faveur du Collège des Trois-Rivières,
aura lieu dans la courant de Septembre.
Comme ce Bazar est sous la direction de la Société des
Dames Charitables de cette Ville, les personnes qui ont
des effets à donner pour cette bonne œuvre, sont priées
de les adresser à quelques unes des Dames du Comité.
Par ordre
FANNY M. DENECHAUD,
Secrétaire.
Trois-Rivières, 5 juin 1872.

Nouvelle Route de Chemin de Fer

Trois-Rivières, Boston & New-York.
LIGNE TRÈS-COURTE
par la voie des rivières Connecticut et Pas-
sumpsic et la vallée des chemins de fer de
Massachusetts, joignant au chemin de
fer du Grand-Tronc à
SHERBROOKE P. Q.

La plus courte et la plus plaisante route à
Concord, N. H. Plymouth, N. H.
Nashua " Manchester, N. H.
Bellows Falls (Fall) Vt. Lowell, Mass.
Lawrence, Mass. Fitchburg, Mass.
Worcester, " Springfield, "
Hartford, Conn. New-Haven Conn.
Providence, R. I. Fall River et
Boston, New-York

et à tous les endroits dans les états de l'Est, du Sud-Est
et du Sud.
Deux trains express Sherbrooke, tous les jours,
pour tous les endroits mentionnés ci-dessus.
C'est aussi la route la plus confortable pour les fami-
les partant pour les États de l'Est.
Le bagage ne sera contre-marché (checked) qu'une
fois de Sherbrooke à tous les endroits, aussi loin que par
aucune autre route.
Pour obtenir des billets pour toute la route et pour
toute autre information particulière, s'adresser à l'agent
de la Compagnie, aux Trois-Rivières, à l'HOTEL PAR-
MER, à

T. G. FARMER,
Agent pour Trois-Rivières.
GUSTAVE LEVE, agent Canadien à Québec.
Bureau, en face de l'Hôtel St. Louis.
L. W. PALMER,
Surintendant.
Trois-Rivières, 11 Mai 1872.

J. C. ROUSSEAU,
Magasin d'Épicerie,
VINS, LIQUEURS, &c.,
PROVISIONS, &c.,
En face du Nouveau BLOCK BALCON,
RUE NOTRE-DAME.
Trois-Rivières, Mai 1872.—

L. A. L. Désaulniers,
Marchand-Épicer.
Nouveau magasin de
Provisions,
Épicerie,
Parfumerie, &c.
Porte voisine du bureau de
A. L. DESAULNIERS, Ecr., Avocat,
RUE HART.
Trois-Rivières, 10 juin 1872.

WILLIAM CHAGNON,
Marchand de Vins, Liqueurs,
ÉPICERIES ASSORTIES.
Coin des Rues NIVERVILLE & St. GENEVIEVE.
Trois-Rivières, Mai 1872.—

Magasin de l'Etoile.
DENECHAUD & RICKABY,
Marchands de Provisions,
ÉPICERIES DE FAMILLES,
Bâtisse de M. W. LANIGAN,
RUE DU PLATON.
Trois-Rivières, Mai 1872.—

MAGASIN NOUVEAU.
NOURRIE & Cie.,
Marchand de Vins,
Liqueurs, &c.,
ÉPICERIES ASSORTIES
On trouvera constamment à cette maison les meilleurs
vins de France importés directement d'Europe.
Ancien Magasin de M. RITTER,
RUE DU PLATON.
Trois-Rivières, Mai 1872.—

Magasin Nouveau,
LOUIS PRECOURT,
Marchand de Vins,
Liqueurs &c.,
ÉPICERIES ASSORTIES,
RUE BADEAUX,
Trois-Rivières, 17 mai 1872.

Magasin d'Épicerie.
FIRMIN CARENTE,
MARCHAND DE LIQUEURS,
PROVISIONS ASSORTIES, ETC.,
RUE NIVERVILLE.
Trois-Rivières, 20 mai 1872.

Hotel de Québec,
TENU PAR
GRENIER & GILINAS,
Coin des Rues des FORGES & HART
Liqueurs de premiers choix et tables bien servies.
Trois-Rivières, Mai 1872.—

Magasin de Meubles.
M. F. X. Tapin a toujours en main à son établisse-
ment, au-dessus du magasin de M. God. Lusselle, rue
Notre-Dame, toutes espèces de meubles venant de la cé-
lèbre manufacture de M. Drum, de Québec. La plus
stricte attention sera toujours donnée aux personnes qui
voudront bien encourager cet établissement.
Trois-Rivières, 20 juin 1872.



PHI. GRAVEL,

DÉSIRE informer ses pratiques et le public qu'il a
maintenant un beau choix de
Marchandises Nouvelles
pour le PRINTEMPS et l'ÉTÉ principalement un ma-
gnifique assortiment de draps, étoffes, etc., pour
Pantalons et Gilets,
Bretelles et Cois,
Poignets ou toiles
Caleçons,
Cravates,
Gants,
Mouchoirs.
Couvertes de laine.
HABILLEMENTS COMPLETS pour Messieurs faits à
ordre sous le plus court délai.
Les messieurs sont invités à aller lui faire une visite.
Le soussigné a toujours à son établissement un certain
lot des célèbres Moulins à Coudre "SINGER FAMILY".
Pour ceux qui désirent faire l'acquisition d'un mou-
lin à coudre il n'y a pas moyen de se tromper. Les cer-
tificats suivants en disent assez.
Hospice St. Joseph, Montréal,
5 août 1871.

Mr. J. D. Lawlor,
Monsieur, dans des occasions précédentes, nos
Seigneurs ont donné leurs témoignages en faveur de la
machine à coudre Wheeler & Wilson; mais ayant dernièrement
fait l'essai des qualités opératives de la "Singer Family",
fabriquée par vous, nous nous croyons en droit
de déclarer que la vôtre est supérieure pour l'utilité des
familles et des manufacturiers.

SEIGNEUR GAUTHIER.
VILLA MARIA
MONTREAL, 7 Septembre, 1871.

Mr. J. D. Lawlor :
Monsieur, ayant fait l'épreuve des qualités de la Ma-
chine à coudre "Singer pour Familles", fabriquée par
vous, nous avons à vous informer qu'elle est, à notre opi-
nion, supérieure à la Wheeler & Wilson, et à toute
autre machine à coudre dont nous avons fait l'usage,
pour les familles et les manufacturiers.
Respectueusement,
LA DIRECTRICE DE VILLA MARIA.

HOTEL DIEU DE ST. HYACINTHE,
11 Septembre, 1871.

Mr. J. D. Lawlor, Montréal :
Monsieur, Parmi les différentes Machines à Coudre
dont nous faisons usage dans cette institution, nous
avons, de votre manufacture, la "Singer Family", que
nous sommes heureux de recommander pour l'usage
des familles comme préférable à toute autre, et parfaite-
ment satisfaisante sous tous les rapports.
LES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ
DE L'HOTEL DIEU DE ST. HYACINTHE.

LE "OSBORN"
25 Premiers Prix, 1871

Le Roi des Moulins à
Coudre!

Ce célèbre moulin à tou-
jours remporté le premier
prix à toutes les Expositi-
ons industrielles. Il fait les
points doubles d'étoffe
sur chaque face de l'étoffe,
et il emploie également le
fil et la soie; il sert à cou-
dre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le
plus fort et le plus épais, aussi bien que le cuir. C'est en
même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos
jours, et la machine la plus facile à faire fonctionner,
en ce genre; et sous le rapport de l'élégance et du fini,
elle surpasse toutes les autres.

En référant à des centaines de familles, de tailleurs
et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez plei-
ne et entière satisfaction; et en voyant fonctionner
cette machine d'un nouveau genre, vous ne pourrez vous
empêcher de vous en procurer. Chacune d'elles est ga-
rantie et le prix en est des plus réduits.
J. Q. PAGE, dentiste,
Agent, Rue du Platon.

N. B.—Le soussigné prend de l'occasion d'informer
le public qu'il a en main un assortiment complet de ma-
chines à coudre outre celles ci-haut mentionnées.
Les Trois-Rivières, 6 octobre 1871

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIERES

Arrivée et départ des malles pour l'Hiver.

A commencer du 1er Mai 1872, jusqu'à nou-
vel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bu-
reau comme suit :

	Arrivée.	Départ.
1 Malle pour Montréal et Québec, par le Bateau quotidien.	8 00 A. M.	8 00 P. M.
2 Malle pour les Townships et St. Grégoire, Nicolet, La Baie, etc., par chemin de fer, quotidien.	8 30 A. M.	Midi
3 Malle pour Ontario, par chemin de fer, quotidien.	8 30 A. M.	Midi
4 Rive Nord, par terre, pour Berthier, Sorci, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, la Pointe-du-Lac, etc., excepté les lundis.	9 00 A. M.	11 00 A. M.
5 Rive Nord, par terre, pour Cap la Madeleine, Champlain, Balcan, Grondines, Cap Saint, etc., quotidien, excepté les lundis.	9 00 A. M.	11 00 A. M.
6 Rive sud, par terre, pour Ste. Angèle de Laval, Bécancourt, Gentilly, St. Pierre les Bequets, Ste. Croix, etc., tous les lundis, mercredi et vendredi.	8 30 A. M.	10 00 A. M.
7 Malles par terre, pour St. Maurice, St. Etienne, Shawinigan, Forges St. Maurice, tous les mardi, jeudi et samedi.	10 00 A. M.	midi.
* Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.		
C. K. OGDEN, M. P.		
Les Trois-Rivières, 1er mai 1872.		

MANUFACTURE DE HACHES
DES
FORGES ST. MAURICE.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que
nous avons établi une Manufacture de Haches
Aux vieilles Forges St. Maurice,
qui est maintenant en parfaite opération.

Les haches que nous manufacturons sont faites
de notre fer Canadien et du meilleur acier, et
sur des patrons convenables à ce marché.
A vendre à notre établissement ici, en gros et en
détail. Des conditions libérales seront faites aux
acheteurs en gros.

JOHN McDUGALL & FILS.
Trois-Rivières, 11 Janvier 1872.

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue
St. Joseph.
Les Trois-Rivières, 21 mai 1871.

DUMOULIN & McLEOD, Avocats.—Bureau
rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère
Dumoulin, Ecr., Shérif, près du Palais de Justice.
Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871.

P. N. MARTEL, Avocat.—Bureau : rue Alex-
andre, en face de l'atelier Dupont & L'Heureux,
photographes.
Les Trois-Rivières, 19 fév. 1872.

C. B. GENEST, Avocat.—Bureau, Rue Bon-
aventure, près de la Cathédrale.
Les Trois-Rivières, 29 décembre 1871.

EPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau,
rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par H. R.
Dufresne, Libraire.
Les Trois-Rivières, 30 mai 1870.

H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic
Officiel.—Bureau : Rue Notre-Dame.
Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

J. BARNARD, Arpenteur-Prévost.—Tient
son bureau, rue Notre-Dame, dans la bâtisse occu-
pée par M. Dufresne, Libraire.
Les Trois-Rivières, 10 août 1871.

W. A. J. WHITEFORD, Horloger
et Bijoutier, rue Notre-Dame, porte
voisine de D. E. Frigon, Ecr. Assor-
timent complet de Bijouteries. Montres et Horlo-
ges réparées sous le plus court délai.
Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

GEO. B. HOULISTON & Cie., informant le
public qu'ils tiennent leur bureau dans leur nouvelle
bâtisse, porte voisine du magasin de M. M. U. Martel et
Cie, rue du Platon, aux Trois-Rivières.
Ils continuent à prêter sur billets, lettres de changes,
aux taux les plus réduits et à acheter et vendre de l'ar-
gent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds
ils possèdent une excellente voûte et livrent respectueu-
sement les marchands et autres à y faire leur dé-
pôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent inté-
rêt.
Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

DR. PAGE, Rue du Platon, Trois-
Rivières, Dentiste et Marchand de
toutes sortes de Machines à Coudre,
de Pianos, Mélodions, Orgues et au-
tres instruments de musique. Les prix sont les
plus bas que l'on puisse trouver au Canada.
Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

RYAN & RICKABY, Auctioneers and Com-
mission Merchants, Notre-Dame Street,
CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges mo-
dérées, and returns prompt.
Three-Rivers, May 2nd 1870.

La Compagnie
D'ASSURANCE contre L'INCENDIE
DES EDIFICES ISOLÉS DU CANADA.

Bureau Central : Rue King, Coin de l'Eglise, Toronto.
ALEXANDER MCKENZIE, Ecr., M. P., Président.

N'assure que les propriétés de la campagne et celles
isolées dans les villes et les villages. Cette classe de
risques choisis lui permet d'offrir des polices aux taux
les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la
classe agricole par plusieurs membres du District et ci-
toyens éminents de la ville et de la campagne.
EPHREM DUFRESNE Agent,
Pour Trois-Rivières, les Comités de St. Maurice et
Champlain.
Trois-Rivières, 23 Novembre 1871.

Compagnie d'Assurance Impériale
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.
Bureau en Chef :
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,
LONDRES.

Agence pour le Canada :
64 et 65 Rue St-François-Xavier
MONTREAL.

Capital souscrit et placé :
UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent
aux conditions les plus favorables, et les pertes sont
régées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a
aucun frais à payer pour les Polices ou les endosse-
ments.

WILLIAM HEBER RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada.
CHARLES DUMOULIN,
Agent pour les Trois-Rivières,
Rue des Champs.
Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Hôtel et Restaurant.
TENU PAR
FELIX DECOITEAU,
Rue du Platon,
Les Trois-Rivières, 10 juin 1872.

HOTEL NICOLET.
TENU PAR
LUDGER BEAUBIEN.
RUE DU PLATON.
Près du débarcadère.
Liqueurs de premiers choix et table bien servie.
Les Trois-Rivières, mai 1872.

AVIS.

Le Soussigné remercie ses amis et le
public de l'encouragement libéral
qu'ils lui ont donné jusqu'à aujourd'hui et
espère qu'ils voudront bien lui continuer
le même encouragement. Il a le plaisir de leur annoncer
qu'ils trouveront à son état de boucher, en tout temps de
l'année, mais spécialement pour Pâques, toutes espèces
de viandes de première qualité, de premier choix. Une
visite est respectueusement sollicitée et ample satisfac-
tion sera donnée à tous par le soussigné.
AVILA VOIZARD.
Trois-Rivières, 28 Mars 1871.

HOTEL ST. LAURENT.—Ancienne maison
Poliquin.—Le soussigné offre ses plus sincères re-
merciements à tous les messieurs de la ville ainsi
qu'à ceux de la campagne pour le bon encourage-
ment qu'il a reçu de leur part. Il saisit cette oc-
casion pour solliciter de nouveau le bienveillant pa-
tronage du public, lui donnant l'assurance qu'il trou-
vera comme par le passé tout le confort désiré.
LUDGER VIGNEAULT,
Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

THE TRIFLUVIAN TRADER.
ÉDITION HEBDOMADAIRE.
Abonnement pour un an.....\$1.00
Les annonces sont insérées à 8 centimes par ligne
pour la 1re insertion et 2 centimes par ligne pour les
insertions subséquentes.
On fera une remise libérale pour les annonces à
long terme.

GÉDÉON DESILETS,
Propriétaire-Éditeur.
Les Trois-Rivières, 15 Février 1872.

Musique Nouvelle!!

ROMANCES :
COURS MON AIGUILLE.—V. MASSÉ.
Prix : 30 centimes.

IL NE REVIENDRA PAS.—(Pa-
roles de L. H. FRÉCHETTE.
Prix : 30 centimes.

PARMI TANT D'AMOUREUX,
Prix : 25 centimes.

MORCEAUX DE PIANO :
SERMENT D'AMOUR.—N. CRÉPEAULT
Prix : 60 centimes.

Quebec Exhibition Galop.
Prix : 50 centimes.

ECRIN MUSICAL.—(Collection de mor-
ceaux nouveaux et populaires soigneu-
sement choisis pour écoliers.)
Prix : 75 centimes.

A. LAVIGNE,
111 rue St. Jean
Bâtisses de la
Banque d'Épargne
Québec,
1 an.
13 Nov 1871

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et
le public en général que son moulin à vapeur est main-
tenant en opération et que, outre son stock ordinaire
de bois sec, il a constamment en mains du bois blanc et
de gros bois pour toutes sortes d'édifices. Il prend aussi
la liberté d'annoncer à tous ceux qui apporteront du
bois à son moulin, qu'il le sciera, le blanchira et l'em-
boûtera à des conditions raisonnables.
JAMES DEAN.
Les Trois-Rivières, 18 Sept. 1871.

A Vendre.

10 Le lot No. 28 dans le 4ième rang St. Etienne.
20 Le lot No. 28 dans le 5ième rang St. Etienne.
30 Une terre à Yamachiche sur la Grande Rivière
Yamachiche de j'arpent sur 25. Voisins : Louis Gon-
zague Grenier et J. B. Renière, au nord-est, et Sévère
Gagnon, au sud-ouest.
40 Une terre à Yamachiche, du côté sud de la Gran-
de Rivière de j'arpent sur 25. Voisins : Louis Gon-
zague Grenier, au nord-est, et Sévère Gagnon, au nord-
ouest.

McDOUGALL & HOULISTON.
Trois-Rivières, 21 Janvier 1871

LA QUEEN
Compagnie d'Assurance Liverpool
et Londres.

CAPITAL.....£2,000,000 sterling.

Bureaux principaux.—Edifices de la Queen, Liverpool et
Londres, rue Gracechurch.
Branche du Canada.—Bureau, Maison d'Echange, Mont-
réal.
Directeurs.—Wm. Molson, Ecr., Président; Henry Thomas,
Ecr., David Torrance, Ecr. et l'hon.
James Ferrier.

Banquiers.—La Banque Molson.
Assureurs Légal.—Mess. Ritchie, Morris et Rose.
Médicins Assureurs.—Wm. Sutherland, Ecr., M. D.
Inspecteur.—Thomas Scott, Ecr.
Auditeur.—Thomas R. Johnson, Ecr.
Secrétaire résident et Agent général.
A. McKenzie Forbes, 13, rue St. Sacrement, Montréal.
Le soussigné, ayant été nommé agent pour la compa-
gnie nommée ci-dessus, assure à ceux qui désirent se
faire assurer contre les pertes par le feu, qu'ils peuvent
le faire aux conditions les plus favorables.
On accorde des polices sur la vie à des conditions aussi
avantageuses que celles d'aucune autre compagnie res-
pectable, faisant affaire en Canada.

CHS. DUMOULIN,
Agent.
Bureau, Rue des champs.
Les Trois-Rivières, 10 Oct. 1870.—

NOUVEAU MAGASIN.

En face du magasin de M. John
McDougall.

Grand Assortiment de Chapeaux d'Automne et d'h-
ver des meilleures fabriques de Paris et de Londres.

Aussi un assortiment considérable de Pelletteries,
telles que Visons, Mantles de Gibeline, capots de chat
sauvage, etc.

Le tout sera vendu à des prix très réduits.
Le plus haut prix est payé pour les pelletteries brutes.
On sollicite une visite avant d'aller acheter ailleurs.

ROBES DE BUFFLES, Etc.
U. P. BUREAU.
Les Trois-Rivières, 12 déc. 1871.—J. n. o. 61

Dr. HARDY,
Bureau : Ancienne résidence du Dr. Giroux,
RUE ROYALE.
Les Trois-Rivières, 6 Février 1872.

Le Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS,
Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois,
etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie,
coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-
Rivières.

CONDITIONS.
Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les
LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour douze mois.....\$2.50
" six ".....1.25
Pour les États-Unis.....3.00 en Or.

Invariablement payable d'avance.
On ne peut s'abonner pour moins de six mois.
Toute personne qui voudra discontinuer son
abonnement devra en donner avis un mois avant
l'expiration de son semestre et avoir payé les arré-
gés s'il y en a.